

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la
Formation**

Mardi 20 novembre 2007

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 INTERPELLATIONS
- 4 de Mme Simonis sur « les femmes et la pauvreté », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: Mme Simonis, M. Marcourt, Ministre)
- 6 de M. Wesphael sur « l'état d'avancement du dossier des quotas CO₂ dans la relance de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise »; question orale jointe de M. Onkelinx sur « la nécessaire concrétisation des engagements du Vice-Premier Ministre fédéral pour la relance du haut-fourneau de Seraing », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre, MM. Onkelinx, de Lamotte, Mme Cassart-Mailleux)
- 11 de M. Senesael sur « la fermeture de la sucrerie de Brugelette », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Senesael, M. le Président, MM. Bracaval, Petitjean, M. Marcourt, Ministre)
- 15 QUESTIONS ORALES
- 15 de M. Petitjean sur « le devenir de la sidérurgie wallonne », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Petitjean, M. Marcourt, Ministre)
- 16 de M. Di Antonio sur « le plan PERICLES », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Di Antonio, M. Marcourt, Ministre)
- 18 de Mme Bertouille sur « le projet de classement de quatre cimetières militaires en Région wallonne »; de M. Luperto sur « le lancement d'une procédure de classement de cimetières militaires », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: Mme Bertouille, M. Luperto, M. Marcourt, Ministre)
- 20 de Mme Lissens sur « la Tour des Albastries, tour fortifiée des anciens remparts de la ville de Huy, témoin du patrimoine militaire médiéval en Région wallonne », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: Mme Lissens, M. Marcourt, Ministre)
- 21 de Mme Bidoul sur « les modifications apportées aux activités des agences-conseil en économie sociale », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: Mme Bidoul, M. Marcourt, Ministre)
- 23 de M. Fontaine sur « les difficultés de la société MECAR pour effectuer ses tirs d'essais sur le terrain militaire d'Elsenborn », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre)
- 24 de M. Fontaine sur « l'octroi d'aides à l'emploi indues à Marcinelle en Montagne », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre)

- 25 de Mme Pary-Mille sur « le premier bilan du projet-pilote visant à favoriser l'emploi des jeunes dans certains quartiers en difficulté », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre)
- 27 de M. Luperto sur « la fraude sociale et le travail illégal », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Luperto, M. Marcourt, Ministre)
- 29 AGENDA DES TRAVAUX
- 29 QUESTIONS ORALES (SUITE)
- 29 de Mme Tillieux sur « le JobPass », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: Mme Tillieux, M. Marcourt, Ministre)
- 31 de M. Thissen sur « l'accompagnement des demandeurs d'emploi », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
(Orateurs: M. Thissen, M. Marcourt, Ministre, M. le Président)
- 33 LISTE DES INTERVENANTS
- 34 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU PATRIMOINE
ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Philippe Fontaine, Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures 19 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

La question orale de M. Luperto portant sur «les opportunités économiques de l'égalité entre hommes et femmes» est transformée en question écrite.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE MME SIMONIS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LES FEMMES ET LA PAUVRETÉ»

Mme Isabelle Simonis (PS). – Dernièrement, le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) organisait un colloque intitulé : « La précarité des femmes annonce-t-elle la précarité des hommes ? ».

Un constat alarmant a été dressé par différents intervenants puisqu'il ressort clairement que les femmes sont particulièrement touchées par la précarité. Est notamment pointée du doigt la progression de l'emploi précaire avec le développement du temps partiel, de l'intérim, et des contrats à durée déterminée.

Ainsi, les femmes, sur qui repose l'essentiel de la charge des enfants et des tâches domestiques, sont de plus en plus fragilisées. Alors que 9% des hommes travaillent à temps partiel, 45% des femmes le font.

Ce temps partiel est devenu un des facteurs prédominants, sinon le facteur prépondérant de l'inégalité des femmes dans le monde du travail. Mais plus encore qu'une affaire de femmes, le temps partiel est une affaire de mères.

En effet, la naissance d'un enfant a des effets opposés sur les mères et les pères. Ces derniers ont tendance à essayer de travailler davantage alors qu'un certain nombre de femmes réduisent leur activité professionnelle.

Or, ces inégalités ne s'expliquent plus par la sous-qualification puisque les filles sont aujourd'hui majoritaires dans les hautes écoles et dans les universités. Mais, sur le marché du travail, elles sont à la traîne et leurs rémunérations sont, à formations égales, moindres que celles de leurs homologues masculins.

Ainsi, les formes précaires de travail touchent très majoritairement les femmes, mais gagnent aussi progressivement les hommes.

L'insuffisance des structures d'accueil des enfants en bas âge joue certainement un rôle. Aussi, l'accès à l'emploi, pour les femmes, passe par la multiplication des services d'accueil de l'enfance et, de plus en plus, d'aide aux personnes dépendantes.

Monsieur le Ministre, vous avez accompli de gros efforts afin de réduire ce problème en augmentant le nombre de places disponibles dans les garderies, mais cela semble être au demeurant encore insuffisant.

En outre, un effort particulier doit être consenti en faveur des mères peu diplômées puisqu'elles sont particulièrement réactives aux politiques publiques.

Afin de lutter contre cette précarisation de l'emploi féminin, il faut mettre en place des politiques sociales ciblées. Il faut :

- augmenter les revenus les plus bas ;
- augmenter les allocations sociales ;
- mettre fin au système qui consiste à pousser les femmes à travailler à temps partiel ;
- veiller à étoffer l'offre de gardes d'enfants, etc.

Je sais pertinemment bien que l'essentiel des leviers sont du ressort du Fédéral.

Néanmoins, la Région wallonne peut amplifier certaines politiques ou encore réaliser un travail de conscientisation.

Quels sont les instruments qui sont à votre disposition afin d'endiguer ce phénomène de pauvreté et de lutter plus spécifiquement contre la pauvreté des femmes ?

Quelles mesures envisagez-vous de prendre afin de contrer ce processus de pauvreté pour une matière qui ressort de votre compétence ?

Une politique de l'égalité confinée à un secteur particulier est certes louable, peut produire des résultats intéressants mais elle n'attaque pas de front les réflexes inégalitaires qui, finalement, tendent toujours à porter préjudice à l'épanouissement personnel et social des femmes.

Monsieur le Ministre, ne serait-il pas judicieux d'institutionnaliser le *gender mainstreaming* dans les politiques régionales ? Ne faudrait-il pas créer un cadre pour la mise en place des instruments pour une politique d'égalité dans tous les secteurs de l'action publique régionale, tant sur le plan de l'élaboration des mesures que sur le plan de l'évaluation de leur impact ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – L'égalité des droits des hommes et des femmes d'accéder à l'emploi et la lutte contre les discriminations sur le marché du travail, qu'elles soient liées au genre ou non, font partie des axes prioritaires de la politique que j'entends mener en matière d'économie et d'emploi.

Vous évoquez l'implémentation structurelle du *gender mainstreaming* dans les politiques régionales et je ne peux évidemment que vous rejoindre sur ce point.

D'ores et déjà, en matière d'emploi, cette démarche fait partie des priorités du FOREM. Par ailleurs, le fait de s'être fixé comme objectif, dans le Plan Marshall, l'augmentation du nombre de places d'accueil des enfants et le développement des services d'aide aux personnes dépendantes, d'une part, et, d'autre part, d'avoir défini, comme vecteur de création d'activités et d'emplois, le *management* de la diversité et la lutte contre les discriminations, montre que le Gouvernement est également très sensibilisé à cette question.

Le Plan Marshall n'a évidemment de sens, à mes yeux, que s'il apporte à chacun et chacune un mieux être et donc s'il permet *de facto* d'améliorer la qualité de l'emploi des femmes dont vous avez épinglé les faiblesses.

Comme vous, j'ai pris connaissance des débats qui ont été menés lors du colloque organisé par le CWFH le 16 octobre dernier, sur la précarité des femmes. L'évocation du fait que c'est le développement de services d'accueil des enfants, accessibles à tous, qui contribue le plus efficacement à lever les risques de précarisation des femmes ne fait que soutenir ce qui a poussé le Gouvernement wallon, à mon initiative, à mobiliser un budget considérable visant la création de 950 emplois directs de puériculteurs et puéricultrices et, surtout, l'ouverture de près de 5.650 places d'accueil des 0-3 ans en Wallonie, d'ici 2009.

J'ai tenu également à ce que l'octroi d'emplois subventionnés aux crèches MCAE soit lié au respect d'une participation financière des parents calculée sur base de leurs revenus, ce qui rend ces places disponibles à tous.

Par ailleurs, dans le cadre des projets pilotes et innovants, j'ai également soutenu des projets de haltes-garderies itinérantes.

Enfin, le 13 septembre dernier, 140 nouveaux postes APE 8 points ont été dédiés aux structures d'accueil extrascolaire reconnues par l'ONE. Aujourd'hui, ces 140 postes sont en passe d'être octroyés à 115 structures d'accueil ayant introduit une demande.

Les pays scandinaves qui sont en tête de classement en matière d'égalité hommes-femmes, notamment, parce qu'ils ont développé l'offre de service universel d'accueil collectif des enfants la plus performante en termes de réponses aux besoins sociétaux.

Par ailleurs, à côté de ces mesures liées à l'accueil des enfants, les emplois subventionnés que j'ai tenus à dédicacer aux MR-MRS, aux hôpitaux, aux services agréés par l'AWIPH et aux services d'aide aux familles s'inscrit aussi dans cette dynamique de soutien à l'insertion professionnelle des femmes, mais également à leur maintien dans l'emploi et à leur promotion dans l'emploi.

Ce qui a présidé à la mise en œuvre de ces mesures, c'est que, trop souvent, les femmes optent pour le temps partiel, et donc un salaire partiel, ou font le sacrifice de leur carrière voire de leur emploi pour ces motifs familiaux. En tant que progressistes, nous ne pouvons accepter cela.

En ce qui concerne les titres services, si leur développement a permis à beaucoup de femmes de sortir du travail au noir et d'obtenir une vraie couverture sociale, j'ai, en Région wallonne, particulièrement soutenu le développement d'entreprises d'insertion agréées «titre service», en donnant pour mission à ces dernières de privilégier l'encadrement de leurs travailleurs, majoritairement des travailleuses, et les contrats de travail leur étant le plus favorables, à savoir des contrats à durée indéterminée.

J'en terminerai en soulignant que la dynamique que j'ai développée en 2007 en matière de lutte contre les discriminations et de gestion de la diversité des ressources humaines vise également à favoriser une participation des femmes au marché de l'emploi plus grande et plus qualitative.

Pour ne citer que cet exemple, l'entreprise WUST de Malmedy à laquelle a été octroyé le prix 2007 «diversité et ressources humaines en Wallonie» pour la catégorie «grandes entreprises», s'est vue primée pour le mode de management qu'elle a mis en pratique pour favoriser l'insertion de femmes dans son entreprise, dans le cadre de l'exercice de «métiers de la construction» qui sont encore trop souvent perçus comme des métiers réservés aux hommes.

Je pourrais vous citer encore toute une liste de mesures prises en faveur d'une plus grande égalité hommes - femmes, dans le cadre des compétences qui m'ont été confiées, mais je pense vous avoir suffisamment démontré que cette question de l'égalité hommes-femmes préside de manière transversale à la politique que je développe en matière d'économie et d'emploi.

Enfin, le rapport Pékin qui sera prochainement soumis au Parlement par mon Collègue Paul Magnette a pour objectif de vous présenter ce bilan.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Je vous remercie pour cette réponse très complète. Je vous encourage à continuer vos efforts en la matière. Il convient de prendre le temps également d'évaluer les politiques mises en place. Quant au rapport Pékin, j'ai déjà demandé à la Commission de l'Action sociale de pouvoir tenir une réunion conjointe avec le comité d'avis pour analyser ce rapport.

Je vous informe que je transforme ma deuxième question orale en question écrite.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER DES QUOTAS CO2 DANS LA RELANCE DE LA PHASE À CHAUD DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE»

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LA NÉCESSAIRE CONCRÉTISATION DES ENGAGEMENTS DU VICE-PREMIER MINISTRE FÉDÉRAL POUR LA RELANCE DU HAUT-FOURNEAU DE SERAING»

M. le Président. – M. de Lamotte ainsi que Mme Cassart-Mailleux ont demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Un peu d'histoire et de faits techniques pour commencer: Le 16 janvier dernier, la Commission européenne a rendu sa décision quant aux quotas d'émission de CO₂ pour la Belgique.

Selon celle-ci, la Belgique a déjà été trop laxiste pour la période 2005-2007 où elle prévoyait 59 millions de tonnes de CO₂. Il n'est pas exclu que ces émissions aient été surévaluées.

Selon elle, et cela constitue le fruit de ses objections, la Belgique se montre une fois de plus trop laxiste. En effet, elle prévoyait la production de 63 millions de tonnes de CO₂ pour la période 2008-2012. La Commission demande à la Belgique de diminuer de 7% ses prévisions et donc, de ne pas dépasser 58 millions par an.

Le journal *L'Echo* rapporte que les quotas doivent être revus à la baisse, et ce hors Mittal.

En outre, la Commission met en avant le fait que la Belgique privilégie le secteur du transport en sous-estimant la production de CO₂. Etant donné l'insuffisance de ces mesures dans ce domaine, la Belgique et le Gouvernement wallon font fausse route.

Des renégociations devront avoir lieu afin de répondre positivement à la révision des quotas attendue pour février 2008. En effet, au 16 janvier 2007, la Commission estime que les quantités nécessaires sont dépassées et que les mesures applicables au transport n'ont pas été prévues.

La Belgique n'ayant pas démontré qu'elle pouvait faire des efforts en complément de la directive, elle rencontre d'autant moins les «aspirations philosophiques» de la problématique de l'émission de CO₂ liée à la directive européenne.

Devant une telle situation, les pistes énoncées par le Gouvernement semblent en difficulté. En effet, la Région ne peut racheter les quotas pour des sommes astronomiques. Dans le même temps, Mittal n'est, quant à lui, pas chaud pour racheter ces dits-quotas. De plus, pour permettre le retour de la phase à chaud, il va falloir que le Fédéral, la Région flamande et la Région wallonne respectent les exigences européennes. Cela nécessite une diminution de 4,6 tonnes d'émission de CO₂ dans un premier temps, tout en répondant prochainement à une diminution de 4,5 tonnes pendant cinq ans.

Je tiens à souligner que l'on ne sortira pas de cette logique puisque sans accord il n'y aura pas de retour de la phase à chaud possible.

Je sais que vous avez interpellé le Gouvernement fédéral pour mettre cette problématique à son agenda. Néanmoins, des efforts doivent être pris au niveau de la Wallonie sans pénaliser pour autant les accords de branche ou les industries ayant fait des efforts. Ces efforts devront donc être demandés aux Wallons.

N'oublions pas que les prévisions pour le secteur du transport résident dans une augmentation de 40% d'émission de CO₂ en 10 ans. Parmi les plus touchés par ce phénomène, nous pouvons également compter le secteur tertiaire et l'habitat.

En séance publique, j'avais demandé à ce que l'on permette un débat intra-wallon. Cette requête a été rejetée par la majorité par une motion pure et simple. Or, il n'y a pas d'autre façon de sortir de cette problématique.

Ce n'est d'autant pas le moment de permettre la création de tronçons autoroutiers. Je pense ici au projet lié à Beaufays.

Si nous voulons diminuer nos émissions de CO₂ de deux à trois millions de tonnes, nous devons trouver une solution à la problématique des transports sans produire plus de CO₂.

En bref, il va falloir choisir entre le lobby des bétonneurs et le respect des directives européennes.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je tiens à signaler qu'il y a une différence majeure entre le texte que j'ai reçu et l'exposé que vient de faire M. Wesphael. Au vu de son interpellation réelle, je lui rappelle que la politique générale de lutte contre les émissions de CO₂ est en charge de mon Collègue le Ministre de l'Environnement, M. Lutgen. Ce que vous avez dit ne s'adresse pas au Ministre de l'Économie. Je ne répondrai donc pas à votre interpellation, non que je m'y refuse, mais qu'elle ne me concerne pas directement considérant mes attributions politiques.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je pense qu'il en va de la responsabilité du Gouvernement.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ne suis pas Ministre-Président.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je pose la question du CO₂ au Ministre de l'Économie. Ne me dites pas que vous n'avez pas de réponse.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – J'aimerais surtout savoir, sur la forme, comment on peut produire un texte aussi différent de son interpellation?

M. le Président. – M. Le Ministre, je vous rappelle que pour les interpellations, les commissaires ne sont pas tenus de faire parvenir leur texte. Ce n'est une obligation que pour les questions orales.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – En tant que membre du Gouvernement, vous pouvez tout de même me dire ce que vous connaissez de cette question.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Ce que je connais ne relève pas de ma responsabilité politique.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – La politique des émissions de CO₂ et leurs quotas est pourtant une question centrale.

M. Alain Onkelinx (PS). – Finalement, 5 ans après la décision de fermeture du Haut Fourneau n°6 de Seraing, celui-ci va être remis en fonctionnement le 21 janvier 2008, soit un peu plus tard que prévu. Mais la formation du personnel, les mesures de sécurité nécessaires demandées par la FGTB et l'arrêt temporaire de la ligne à froid pour le couplage avec la décaperie étaient des préalables absolument nécessaires avant le redémarrage. Voici donc le fruit du travail conjoint de l'action des travailleurs et des pouvoirs publics wallons.

Selon la FGTB, au début du mois passé, on comptait 78.500 heures prestées dans le cadre de la réfection du Haut Fourneau, 785 personnes formées, et la présence moyenne mensuelle de 270 personnes sur le site issues de 80 entreprises différentes.

Evidemment, le problème de la disponibilité de quotas de CO₂ demeure un obstacle de taille à l'aboutissement de tout ce travail.

Les rencontres et négociations entre le Gouvernement wallon et les Commissaires européens à l'industrie et à l'Environnement semblent se heurter à l'intransigeance de ces derniers, laissant peu d'espoir du côté européen d'obtenir des quotas supplémentaires.

A la fin du mois d'octobre, le Vice-Premier Ministre fédéral faisait, à grand renfort de publicité, état de la disponibilité du Gouvernement fédéral à l'égard du Gouvernement wallon pour le soutenir dans ce dossier et y apporter une solution.

Aujourd'hui, la Région wallonne n'est plus à même d'effectuer sa part d'effort supplémentaire de réduction de son enveloppe de quotas initiale de 7,6%. Vous avez, Monsieur le Ministre, logiquement repris contact avec M. Reynders, afin que le Gouvernement fédéral traduise concrètement sa volonté de soutien, de la même manière qu'il s'est engagé en 2004, vis-à-vis de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Monsieur le Ministre, mes questions seront simples. Avez-vous reçu une réponse? Dans l'affirmative, quelle est-elle?

M. Michel de Lamotte (cdH). – Nous avons interpellé à l'époque le Ministre Lutgen sur la problématique des quotas de CO₂. Cette dimension s'est traduite par une rencontre avec M. Mittal lors d'une réunion en février dernier.

Cette problématique s'attache à l'actualité concernant les emplois dans le bassin liégeois. Arcelor-Mittal s'engage à maintenir les hauts fourneaux jusqu'en 2014-2015. Dès lors, la question de la mise en place de tous les outils et de la reconversion de la sidérurgie liégeoise se pose. En effet, on y a consacré du temps et de l'énergie. Comment faire pour générer l'activité de la phase à chaud et la reconversion sidérurgique du bassin liégeois?

Depuis, nous savons que 10.000 emplois sont nécessaires dans la sidérurgie à chaud et la sidérurgie générale. Or, Liège ne rassemble que 2.700 emplois et la réouverture du Haut Fourneau n°6 nécessitera un transfert du froid vers le chaud. Ce rallumage nécessitera des efforts et donc un plan de restructuration à Liège qui causera des pertes d'emplois. De plus, la réduction de production de fer blanc génèrera la perte de 400 emplois. Tout ceci pose des questions par rapport aux accords de 2003. A ce titre, une réunion tripartite pourrait être envisagée entre l'entreprise, les syndicats et le Gouvernement. En effet, si les accords de 2003 prévoyait la fermeture à chaud, ils devaient préserver l'emploi, créant même des activités complémentaires et des emplois durables. Qu'en est-il?

Vous avez toujours été très prudent avec les accords contractés, mais l'analyse mérite réponse concernant la phase à chaud; la phase à froids et le maintien des emplois.

Tout ceci constitue un élément complémentaire par rapport aux émissions de CO₂.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Il serait sans doute judicieux d'organiser une tripartite pour faire le point et veiller au respect des accords de 2003.

Dans vos actions, il convient de ne pas pénaliser ayant concédé des efforts.

Concernant la reconversion de Liège, comment voyez-vous la situation?

Pour les accords entre les régions et l'État fédéral, une solution serait une clé de répartition sur base d'un tiers chacun. Est-ce une bonne clé de répartition? Ne pensez-vous pas que Mittal devrait prendre à sa charge plus qu'un tiers?

J'aimerais également que vous fassiez un point sur les actions mises en place, même brièvement. *Quid* des actions libres? *Quid* de la pénalité?

J'ai bien entendu M. Onkelinx parler du renfort publicitaire de M. Reynders, mais je pense que ses propos son non-avenus. Notre objectif doit être de trouver une solution pour la reconversion et l'emploi.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ne vais pas commenter les propos des commissaires relatifs au plan d'allocation de la Belgique, que ce soit pour l'ensemble de la Belgique ou la partie wallonne. Ceci relève du Ministre de l'Environnement et du Ministre-Président.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Il s'agit d'une question au Ministre de l'Économie sur l'état d'avancement du dossier relatif aux quotas de CO₂. Vous connaissiez le thème de ma question. S'il ne vous concernait pas, vous pouviez le faire savoir en transférant celle-ci à votre Collègue M. Lutgen.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si je n'y réponds pas c'est bien parce qu'il y a une grande différence entre le texte que j'ai reçu et ce que vous avez exprimé. Si j'avais connu le véritable objet de cette question, je l'aurais envoyée à M. Lutgen.

Concernant les quotas de CO₂, si nous n'avions pas la volonté de défendre toutes les entreprises, nous n'aurions pas fait ce que nous faisons. C'est ce qui explique le débat sur la question.

Je vous ferais remarquer qu'il convient de distinguer 2008 de 2009 où la demande de quotas supplémentaires de Mittal ne porte que sur la réouverture du Haut Fourneau n°6. Pour la période 2010-2012, elle concernera non seulement le Haut Fourneau n°6 mais aussi le Haut Fourneau B. C'est cela le problème.

Nous avons rencontré le Vice-président de la Commission Verheugen et M. Verhofstadt a rencontré le président Barroso pour présenter la problématique de la sidérurgie en Europe. Le site liégeois est le premier à avoir été touché par le plan Apollo et il est donc le premier à en «subir» les conséquences. Les autres sites connaîtront bientôt aussi les effets de ce plan.

En ce qui concerne les chiffres, ceux-ci sont basés sur l'année 2005. Or, durant cette période, le Haut Fourneau n°6 a dû être arrêté pendant quatre mois. Nous demandons donc à l'Europe de revoir les chiffres.

Avec l'arrivée de nouveaux pays dans l'Union Européenne, des nouvelles entreprises souhaitent s'installer dans notre région et donc consommer des quotas. Il existe des bulles différentes, aussi demandons-nous que la bulle Ets soit élargie.

Des engagements précis sont nécessaires de la part d'Arcelor-Mital. Aujourd'hui, nous constatons que le *dumping* de produits importés depuis d'autres parties du monde pose problème. Nous négocions avec les responsables européens, notamment au sujet des espaces donnés par la directive.

De son côté, le Commissaire Dimas affirme que Mital peut consolider ses quotas à travers les différents pays-membres. Il ajoute que, selon lui, Arcelor est en possession d'une réserve de quotas potentiels qui pourraient être transférés sur notre Région. Nous allons donc explorer cette voie.

Le vice-premier Ministre a écrit au Ministre-Président de la Région wallonne pour lui demander s'il souhaitait que, dans ce dossier, le Fédéral contribue à aider la Région wallonne. Le Ministre-Président a répondu par l'affirmative. De telles mesures ayant déjà été prises par le passé pour les régions bruxelloise et flamande, nous estimons qu'il serait assez équitable de faire la même chose au niveau de la Wallonie. Il est clair qu'aujourd'hui nous avons donc besoin d'un Gouvernement fédéral pour prendre la décision.

Aujourd'hui, le Ministre Lutgen et moi-même sommes prêts à exposer notre point de vue sur le sujet.

En ce qui concerne le 1/3 — 1/3 — 1/3, il s'agit d'une possibilité que nous ne devons pas rejeter avant de l'avoir examinée.

Au sujet du problème de l'emploi et de l'accord de tripartite de 2003, je dois préciser que si nous ne faisons rien, 2.700 postes seront supprimés. Arcelor-Mital s'est engagé à ne pas effectuer de licenciements mais il est évident que l'effet induit sur l'activité économique générée par ces 2.700 emplois est inévitable puisque le flux de matières va indéniablement changer.

D'autres disent qu'il est nécessaire de multiplier les emplois par 2 ou par 3. S'il y a maintenant de la phase à chaud, plusieurs milliers d'emplois seront conservés, mais il est difficile pour l'instant de donner des chiffres précis. Par ailleurs, lorsque certains parlent aujourd'hui de perte d'emplois, je pense que le raisonnement est faussé. Effectivement, si nous ne faisons rien, des emplois seront perdus, mais si nous agissons nous ne retomberons pas pour autant dans le *standstil*.

Sur la question du fer blanc produit à Liège, la compétitivité a été fortement dégradée suite aux décisions prises en Allemagne. Arcelor-Mital dit qu'un plan doit être déposé sur la table. C'est regrettable. Aujourd'hui, deux usines sont en concurrence, l'une en Espagne et l'autre chez nous. Il faut continuer de se battre et explorer d'autres activités comme la galvanisation. Notons, par ailleurs, que l'on produit plus d'acier à Liège aujourd'hui qu'il y a 40 ans, mais avec 10 fois moins de travailleurs. On peut le regretter pour la création d'emplois mais cette production considérable est très importante pour le rayonnement du site liégeois.

Concernant la tripartite, une lettre a été envoyée au Ministre-Président. J'ai pris connaissance de celle-ci via les journaux et j'attends sagement que le Ministre-Président me la transmette. Je rencontrerais alors l'organisation syndicale qui a formulé la demande et je veillerais particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de division entre les travailleurs.

En ce qui concerne la pénalité, nous avons exercé nos droits. Sur la question du collar, les choses avancent et nous devrions l'obtenir.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'objectif de cession du sol. Entre 2003 et 2007, l'intérêt stratégique de notre participation s'est vu modifié. Une discussion entre les différents partenaires est nécessaire.

M. le Président. – Monsieur Wesphael a demandé de bien vouloir l'excuser, mais il ne peut être présent pour la réplique étant attendu dans une autre Commission où il doit poser l'unique question de l'ordre du jour à Madame la Ministre Simonet.

M. Alain Onkelinx (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

En ce qui concerne les quotas de CO², lorsque Monsieur Mital a décidé de réouvrir le Haut-Fourneau n°6, il

l'a fait non pas parce qu'il est un mécène mais parce qu'il est un grand capitaliste. Mital a une responsabilité par rapport au quota de CO². C'est à lui d'aller chercher les quotas si il veut pérenniser la phase à chaud à Liège.

Certes, si on peut trouver d'autres solutions, tant mieux, mais personnellement j'y crois moins.

Sur la question des emplois éventuellement perdus, je m'intéresse beaucoup au maintien des activités et surtout des sous-traitants. De très nombreuses PME travaillent grâce à l'industrie de la phase à chaud. Il est donc d'autant plus essentiel de maintenir celle-ci.

Concernant le fer blanc, la reconversion est primordiale. Il est aussi nécessaire de maintenir les plans de redéploiement mis en place.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je remercie Monsieur le Ministre. J'aurai aimé réagir sur la dynamique qui s'est créée après 2003 mais je pense qu'il a oublié de répondre à cette partie de l'interpellation.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il ne faut jamais suspendre ou ralentir le redéploiement. Je suis allé dernièrement à Singapour avec le responsable de l'ACP afin de nous renseigner sur la façon de faire de la biogénétique. Il est clair que notre Région souffre d'un déficit d'activités et d'emplois. Il faut faire en sorte que notre courbe de croissance soit la meilleure possible.

- *M. Jean-Charles Luperto, Président, prend place au fauteuil présidentiel à 10 heures 20 minutes.*

M. Michel de Lamotte (cdH). – Aujourd'hui, on nous parle sans cesse de *phasing out*. Je pense qu'effectivement nous devons miser principalement là dessus. C'est important pour la dynamique de notre Région.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Personnellement, je pense que nous ne devons pas attendre d'issue du côté de l'Union européenne. D'autres solutions restent possibles.

Je pense, par ailleurs, qu'il y a urgence en matière de gestion et qu'un calendrier auquel se tenir est plus que nécessaire.

Enfin, j'aimerais faire remarquer qu'une absence de dialogue au sein du Gouvernement est évidente sur le sujet. Il semble que vous parliez du dossier d'une toute autre façon que M. le Ministre Lutgen. Je pense que pour une matière aussi importante, un débat devrait avoir lieu en séance plénière et en présence de vous-même, de M. Lutgen et du Ministre-Président.

INTERPELLATION DE M. SENESAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LA FERMETURE DE LA SUCRERIE DE BRUGELETTE»

M. Daniel Senesael (PS). – Récemment, la direction de la Raffinerie tirlémontoise annonçait, la fermeture de la sucrerie de Brugelette début 2008. Mettant ainsi en péril une septantaine d'emplois auxquels il convient d'ajouter une soixantaine de saisonniers et ce, malgré la qualité du travail et les investissements colossaux qui ont été consentis à Brugelette au cours des dernières années.

Cette décision ne relève pas d'une question de rendement ou d'une décision économique mais est clairement à rechercher du côté de la réforme européenne du sucre. En 2005, la Commission européenne a exigé la réduction de la production de sucre en Europe de 6 millions de tonnes, couplée à une diminution du prix de référence de 36% avec la conviction que la réduction de quota se ferait dans les pays les moins compétitifs.

Or, tout ne s'est pas passé exactement comme souhaité par la Commission. Cette dernière a donc exigé, en septembre dernier, une nouvelle réduction générale des quotas. La sucrerie tirlémontoise doit faire passer sa production de 700.000 à 500.000 tonnes.

En Wallonie picarde, seule subsistera la sucrerie de Fontenoy. Son avenir est-il assuré pour autant? Disposez-vous de garanties ou d'informations rassurantes quant à son devenir?

La fermeture d'une usine par un groupe permet à celui-ci de prétendre à des indemnités jusqu'à une date butoir. Globalement, la production européenne de sucre doit diminuer de 30%. Afin d'inciter l'industrie à réduire la production, un fonds de plus de 6 milliards d'euros, alimenté par l'industrie sucrière, a été mis sur pied. Les aides versées par ce fonds sont plus intéressantes en cas de fermeture que lors d'une diminution de la production. C'est l'optique manifestement suivie par la Raffinerie tirlémontoise qui a sacrifié une de ses trois usines. Il était évidemment impensable de «toucher» à Tirlémont et à Wanze où est développée l'usine de bio-éthanol.

Concrètement, si un producteur opte pour la fermeture pure et simple, il touchera 562 euros par tonne de quota sucre abandonnée. Par contre, en cas de simple diminution, le producteur ne percevra que 35% de cette somme. En fermant Brugelette, le groupe abandonne 100.000 tonnes de quota sucre, ce qui lui permettra de toucher un peu plus de 56 millions d'euros. Ce système incite donc à la fermeture.

La priorité doit être maintenant de recaser l'ensemble des travailleurs. Il y aurait une piste de prépension pour 17 ouvriers et 10 employés de plus de 50 ans. Par ailleurs, le personnel pourrait être recasé dans d'autres sucreries du groupe, à savoir Wanze et Tirlémont, ou dans des sucreries concurrentes comme celle de Fontenoy et Warcoing en Wallonie picarde.

On imagine mal cependant les employés actuels faire des trajets de plusieurs heures en train ou en voiture pour se rendre sur un autre site.

Le groupe Raffinerie Tirlémont rassure en affirmant qu'il ne laissera personne quitter le site hennuyer sans perspective d'avenir. Après les phases d'information et de consultation, la direction de la Raffinerie a déclaré souhaiter développer un plan social avec les représentants syndicaux.

De quelle manière, la Région wallonne entend-elle soutenir les travailleurs? La création d'une cellule de reclassement est-elle d'ores et déjà éventuellement envisagée?

En outre, près de 2.000 cultivateurs de betteraves sont concernés par cette fermeture et ce, même si la raffinerie fera «tout son possible pour garantir la continuité du rachat de leurs betteraves par les sites du groupe». C'est une catastrophe pour eux et particulièrement pour ceux qui ont investi dans du matériel afin d'acheminer eux-mêmes les betteraves à la sucrerie.

Quelles sont les solutions envisagées afin de venir en aide aux producteurs ne disposant pas du matériel nécessaire pour se rendre dans des sucreries plus éloignées?

Autre problème qu'il y a lieu de prendre en considération, il s'agit de la friche industrielle qui trônera toujours dans le centre de Brugelette et ce, même si la raffinerie va démanteler une grande partie du site.

Le Bourgmestre, M. Desmarlières, espère voir naître une zone artisanale ou de PME pour pallier au départ de la sucrerie.

Avez-vous déjà eu des contacts avec les autorités communales en vue de voir si diverses aides pourraient être accordées par la Région wallonne à la commune dans ce but?

Le centre-ville et ses commerces vont également subir des pertes conséquentes. Disposez-vous d'évaluations sur ce que peuvent perdre les petits commerces et le secteur horeca lors de la fermeture d'une telle entreprise?

Autre conséquence, pour les finances communales cette fois, elles se verront amputer de la somme de 250.000 euros, ce qui correspond aux taxes payées par la sucrerie. Dès lors, comment combler ce vide sans le répercuter une nouvelle fois sur le contribuable?

Il est important de rappeler qu'afin d'aboutir à une démarche entrepreneuriale efficace, il est nécessaire de réagir mais également, et surtout, de pro-réagir. Dès lors, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre afin d'éviter que de telles fermetures dramatiques se reproduisent?

D'après la presse, vous seriez actuellement en pleine réflexion sur la mise en place d'un outil de production autour du pôle Natiss à Ghislenghien. Pouvez-vous me confirmer ou m'infirmer ces informations? Où en est actuellement votre réflexion? Quelles sont les pistes envisagées?

On peut déplorer qu'avec ces événements récents, c'est encore la Wallonie picarde qui trinque après les sucreries de Frasnes et de Quévy.

M. le Président. – MM. Bracaval et Petitjean ont demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Philippe Bracaval (MR). – J'aurais aimé savoir si le Ministre de l'Economie avait été associé au processus de fermeture.

Concernant les planteurs, l'Europe interdit la reprise des quotas d'une entreprise à l'autre. Cette disparition de quotas ne risque-t-elle pas de menacer le groupe à Fontenoy? Que comptez-vous faire pour éviter un deuxième cataclysme?

M. Charles Petitjean (FN). – La culture de la betterave est extrêmement importante dans notre région, autrefois celle-ci était notamment effectuée à Genappe, mais le site a été fermé et la production s'est déplacée vers Brugelette. Aujourd'hui, cette dernière ferme à son tour ses portes et la production se déplace à présent à Fontenoy.

Pour l'ensemble des personnes ayant investi énormément d'argent, des soucis d'endettement vont indéniablement faire surface. Des compensations sont-elles prévues pour aider ces agriculteurs à changer de stratégie?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – L'industrie européenne du sucre se voit depuis longtemps confrontée à des diminutions de prix. L'Union européenne a soutenu cette industrie en favorisant l'exportation et en limitant l'importation ou encore en utilisant un mécanisme de subvention sur le prix du sucre.

La fin de ce système européen a été rendu nécessaire suite au fait que l'OMC a donné raison à des pays émergents lésés sur le marché international par la protection accordée par l'Union à son industrie.

Un premier *round* de restructuration a été organisé par l'Europe, avec l'intention de fermer les unités de production dans les régions agricoles européennes les moins productives. La diminution de quantité de sucre produite par les producteurs les moins rentables n'a pas permis de terminer ce premier *round* par une diminution suffisante de la production européenne.

Le fonds de restructuration, alimenté au fil des ans par une cotisation affectant la production, est donc désormais destiné à des unités situées dans des régions de bonne productivité sucrière.

La société propriétaire de la sucrerie de Brugelette, à savoir Raffinerie tirlémontoise, insérée dans le groupe Sudzucker, a opté pour la présentation d'un projet de démantèlement de l'unité de Brugelette, évitant par là de se voir imposer une restructuration ultérieure, cette fois sans recours au fonds de restructuration. Pour l'heure, la Raffinerie tirlémontoise rend 13,5% de son quota, option encouragée par la possibilité de recueillir 620 euros par tonne, dont 10% pour les planteurs.

La pression en faveur de la fermeture d'un outil industriel complet est encore encouragée par le fait qu'un étalement de la baisse de quotas sur plusieurs usines n'ouvrirait le droit qu'à une compensation d'un tiers de cette somme.

Cette arithmétique financière, évidemment sans nuance, pousse à la fermeture.

L'information des travailleurs et des autorités a été faite de manière complète, je suis en possession du plan déposé par la Raffinerie tirlémontoise devant les instances européennes.

Mon premier souci a été de voir l'évolution de la négociation sociale. Je tiens à saluer ici l'ensemble des travailleurs qui ont accepté de terminer la campagne betteravière dans des conditions de production correctes, alors même qu'ils ont appris que ce serait leur dernière saison de production.

Septante personnes sont concernées par la diminution de l'emploi. Après la phase d'information, s'est ouverte, conformément à la loi, la phase de consultation. La création d'une cellule de reconversion figure parmi les options possibles, elle doit cependant faire l'objet d'une demande explicite des travailleurs.

La deuxième conséquence de cette fermeture est le risque pour les planteurs de ne plus disposer d'un débouché pour les betteraves. Dans ce contexte, des solutions via l'usine de Fontenoy, du groupe Iscal, méritent évidemment toute l'attention.

La déclaration des responsables de la Raffinerie tirlémontoise, suivant laquelle tout ce qui est possible sera fait pour garantir la continuité du rachat des betteraves, sera évidemment suivie, et négociée, par les syndicats agricoles.

La troisième préoccupation tient au devenir de la zone industrielle de Brugelette. L'impact sur l'aménagement et sur l'activité locale va être conséquent. Pour retrouver une perspective, il est nécessaire de disposer d'une vision claire des possibilités de la zone touchée. Le contact est établi entre mon cabinet et les autorités communales, ainsi qu'avec les intercommunales concernées.

Afin de structurer une initiative cohérente sur l'ensemble de Brugelette, sur l'activité agro-industrielle, et sur la destinée des différents actifs présents sur le site, je propose dès cette semaine au Gouvernement wallon, de confier à la SOGEPA la mission de constituer avec la Raffinerie Tirlémontoise, un syndicat de projet.

Les fonds européens destinés au démantèlement pourraient être complétés de fonds destinés à la diversification. Ces derniers seront activés par la Région. Afin de disposer d'un plan global relatif à l'usage de ces fonds, qui doit être efficace et orienté vers l'activité, il m'est apparu nécessaire d'enclencher cette dynamique et le fait que la Raffinerie tirlémontoise y participe me semble être un gage de bonne évolution du dossier.

Nous disposerons ainsi d'une vision claire des trois volets qui suivront la fermeture du site: démantèlement, reconversion, diversification; et des opérateurs qui prendront en charge chacun d'eux.

Le développement du centre de recherche de Natiss à Ghislenghien a une autre origine que celle de Brugelette et continuera son évolution programmée. Il est évident que le syndicat de projet que je viens d'évoquer sera appelé à rencontrer les responsables de Natiss dans le cadre de complémentarité possible.

Des premières réunions qui se sont tenues en préparation du syndicat de projet, je retiens que la volonté d'avancer efficacement est bien présente et je vous invite donc à me réinterroger à propos de l'avancement du syndicat de projet que je propose au Gouvernement wallon de lancer rapidement, le calendrier européen étant relativement serré.

M. Daniel Senesaël (PS). – Je vous remercie pour votre réponse.

Vous dites qu'une réflexion a été enclenchée dans le Groupe Iscal avec des conséquences pour le Nord et le Sud du pays. Ceci me pousse à m'interroger alors sur la pérennité du site de Fontenoy.

Vous démontrez votre envie d'apporter une solution pour tous les acteurs du dossier.

J'attire néanmoins votre attention sur les communes. En effet, la suppression de la taxe va dépasser le tiers *boni* et s'il n'y a pas de solution de transition, nous en arriverons à la mise sous tutelle du CRAC de Brugelette.

Je vous remercie, enfin, pour votre implication dans ce dossier. Je sais que des membres de votre cabinet travaillaient encore hier sur place.

M. Philippe Bracaval (MR). – Tout le monde est inquiet quant au cadre de Brugelette et de Fontenoy. Il faut rester tout particulièrement attentif sur ce dossier.

Je comprends que vous gardiez la primeur pour le Gouvernement. Au besoin, je reviendrai, plus tard, sur l'un ou l'autre point avec une proposition.

M. Charles Petitjean (FN). – Soyez attentif au suivi de ce dossier. En effet, la fermeture de Genappe n'a toujours pas été digérée, ni par Genappe, ni par l'ensemble des planteurs qui sont toujours en difficulté, d'autant que la raffinerie n'a pas tenu toutes ses promesses.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. PETITJEAN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LE DEVENIR DE LA SIDÉRURGIE WALLONNE»

M. Charles Petitjean (FN). – Le devenir de la sidérurgie wallonne est un sujet d'actualité, de même qu'un sujet qui, je le sais, vous tient particulièrement à cœur.

Ce sont les Chinois qui ont acheté à Charleroi la coulée continue de la rive gauche et à Liège l'aciérie de Seraing. A l'époque, aucun expert n'a appréhendé ces transferts technologiques.

Deux décennies après, la Chine est le premier pays producteur d'acier au monde avec 422 millions de tonnes.

Malgré ces énormes besoins d'acier, la Chine exporte aujourd'hui.

La conférence annuelle organisée par l'Institut international de l'acier du 8 octobre dernier à Berlin a constaté que les exportations chinoises vers les USA ont doublé en 2006. Pour l'Europe, la Chine a multiplié par cinq ses exportations, amenant celles-ci à 5 millions de tonnes et pour 2007 elles atteindront 10 millions.

Même si la Chine a bien décidé en début d'année de supprimer certains rabais à l'export, cela pourrait dégrader la compétitivité exportatrice de l'acier chinois, mais avec un basculement de fabrication de produits issus de l'acier renforçant la concurrence avec l'Europe. Néanmoins, l'aide publique chinoise reste plus qu'importante sans pour autant respecter les accords de Kyoto.

De plus, la demande mondiale devrait en 2008 être supérieure à l'offre.

Il apparaît que l'Europe tarde à réagir face à l'invasion de l'acier chinois en Europe même si le Commissaire au Commerce, M. Mandelson, clame que la croissance chinoise ne peut pas durer.

Si un ralentissement s'opère en 2008, les exportations chinoises d'acier augmenteront encore entraînant une pénétration massive de produits dérivés. Sans mesures restrictives, il y aura un danger pour les produits européens fabriqués sans aide étatique avec des coûts salariaux et d'outils plus élevés.

La Région wallonne est-elle entrée en croisade pour que l'Europe se décide à stopper toute croissance?

Par ailleurs, Arcelor a-t-il une réelle volonté de valorisation et de pérennisation du travail de l'acier en Wallonie? Bien sûr, il y a la relance de la phase à chaud à Liège, mais à Charleroi, la fermeture de quatre batteries de coke à Marchienne, dont deux très récentes et peu polluantes, permet de s'interroger. En effet, pour fondre les minerais et ferrailles, il faut du coke. Or, Arcelor entend s'approvisionner en Russie. Il y aura donc 4.000 kilomètres à parcourir pour approvisionner les hauts fourneaux. De ce fait, les productions risquent de s'envoler vers la Russie là où les prix sont moins chers et plus concurrentiels.

N'est-il pas utile et nécessaire de ne fermer que deux batteries à Marchienne en laissant deux d'entre elles fonctionner?

Pouvez-vous exprimer des certitudes sur le maintien des bassins sidérurgiques de Liège et de Charleroi alors qu'il est annoncé des suppressions d'emploi qui ne sont pas compensées par la phase à chaud à Liège?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le problème de cokerie de Charleroi ne dépend pas d'Arcelor mais de Dufenco. Au niveau de la sidérurgie wallonne, on annonçait en 2003 la fermeture pour 2009 de la phase à chaud ce qui a entraîné la fermeture de Clabecq, d'Usinor et d'Arcelor à Charleroi.

Dufenco a pris la décision, pour des motifs éco-environnementaux, de supprimer la cokerie à Charleroi qui était depuis longtemps dans le collimateur des riverains.

La Chine est effectivement un exportateur net d'acier depuis 2004. Son volume pour l'année 2007 est d'environ 71,4 millions de tonnes. Au niveau de l'Union Européenne, les importations d'acier chinois

représentent aujourd'hui 37% des importations totales d'acier. Au passage, veuillez noter que la production belge est plus représentative car majoritairement exportée vers les autres pays de l'Union.

Il convient toutefois de nuancer ces statistiques. En effet, s'il est vrai que la Chine exporte des produits dits «de commodité» vers des pays émergents voisins, il n'en va pas de même pour l'Union Européenne, où l'on importe des produits revêtus à la plus haute valeur ajoutée, comme le galvanisé ou l'innox par exemple.

J'ajoute que certaines catégories de produits importés posent de réels problèmes, à savoir les produits inoxydables et galvanisés, productions importantes pour la Wallonie par ailleurs.

A ce titre, Eurofer, la confédération des sidérurgistes européens, a déposé deux plaintes anti-*dumping* contre la Chine pour ces catégories de produits.

A titre indicatif, les importations de produits galvanisés chinois représentent 6% de la consommation de produits galvanisés en Europe.

Néanmoins, face à ces faits, la sidérurgie wallonne bénéficie d'une longueur d'avance sur la concurrence.

Je tiens effectivement à rappeler que dans le cadre des accords avec Arcelor, elle a obtenu la confirmation du pôle de recherche de Liège. Ce centre devrait permettre de mettre au point de nouveaux produits qui pourraient ensuite être fabriqués sur les lignes de l'aval wallon.

De même, c'est également en Wallonie qu'est mise au point la technologie de revêtement sous vide qui semble prometteuse en terme de développement de produits innovants et dont la première ligne industrielle sera localisée à Liège.

Aujourd'hui, il est clair que la monnaie chinoise est sous-évaluée par rapport à la valeur intrinsèque. Si la croissance chinoise devait évoluer, il est vrai que le poids de l'économie chinoise et asiatique jouerait un rôle important quant à l'égalité globale au même titre que l'Europe et les USA. En cas de rupture de conjoncture, ce serait un élément important.

Enfin, on nous annonçait une diminution de la production pour cette année, elles n'a pas eu lieu. Les turbulences financières en provenance des USA rendent tout cela fragile.

M. Charles Petitjean (FN). – Je vous remercie pour vos réponses d'autant qu'elles soulignent une fois de plus, si besoin en était, vos connaissances et votre implication en la matière. Néanmoins, je m'inquiète toujours pour Duferco Marchienne. Si c'est par souci économique et environnementaux que les batteries ont été fermées, je vous rappelle que les deux batteries récentes ne produisent pas beaucoup de pollution.

Enfin, le coke est une denrée si primordiale pour notre acier que sans lui il y aura atteinte à notre production. Il faut donc veiller à la production de coke en Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. DI ANTONIO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LE PLAN PERICLES»

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Fin 2005, début 2006, vous avez lancé le plan PERICLES qui avait pour objet le renforcement via un partenariat avec les Entreprises d'Insertion, de l'attractivité et de la compétitivité des entreprises implantées en Région wallonne.

Il s'agissait de permettre aux PME et aux TPE d'avoir une réponse à des besoins qu'elles ont en termes de services à faible valeur ajoutée, comme le conditionnement des marchandises, des travaux d'entretien, etc ...

Les projets retenus devaient être opérationnels fin 2006 et leur objectif à fin 2007 avait été quantifié.

D'une part, on avait prévu de créer 18 nouvelles entreprises d'insertion. Leur répartition géographique avait été déterminée a priori : 3 entreprises à créer dans chaque province à l'exception du Hainaut qui devait en mettre 6 en place. D'autre part, ces entreprises devaient générer 500 emplois supplémentaires.

Nous voici fin 2007, nous devrions être en état de faire un premier bilan.

A ma connaissance, 6 agences-conseils en économie sociale ont été sélectionnées pour porter les projets de leur province.

Ont-elles réalisé leurs objectifs ? Tout d'abord combien d'entreprises d'insertion ont-elles été créées ou développées significativement à l'intervention de chacune des 6 agences-conseils ? A quels secteurs appartiennent-elles ? Combien d'emplois ces entreprises ont-elles créés ? S'agit-il d'emplois durables ? Par quel pourcentage de demandeurs d'emploi difficiles à insérer sont occupés les emplois créés ? Les projets des agences-conseil ont bénéficié en 2006 et 2007 de subventions. A quelles fins ces subventions ont-elles été utilisées ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le projet PERICLES vise en effet à susciter la création d'Entreprises d'Insertion dans le secteur des services aux entreprises.

Il s'agissait de permettre en priorité à des PME, sans exclure les grandes entreprises, de se concentrer sur leur métier de base, sur leur «*core business*», afin d'augmenter leur compétitivité tout en permettant de créer de l'emploi supplémentaire pour des travailleurs peu qualifiés.

L'arrêté du Gouvernement wallon qui instaure ce dispositif a été pris le 10 novembre 2005. Il confie à la SOWECOSOM le soin de coordonner la mesure qui doit s'achever le 31 décembre de cette année. Six agences conseil ont donc été sélectionnées au tout début de 2006, chacune se voyant dotée d'une subvention de 120.000 euros et de 9 points APE, ces moyens devant permettre le recrutement, et évidemment la rémunération, de personnel chargé de la mise en oeuvre concrète des partenariats.

Cependant, la mise en oeuvre effective a été plus lente qu'escompté. On peut valablement estimer que la mesure est en place depuis un peu plus d'un an.

D'un point de vue strictement quantitatif, à ce jour, 48 projets d'entreprises d'insertion sont identifiés et accompagnés. vingt-neuf d'entre eux sont aboutis. Pour les 19 autres, les agences conseils doivent encore résoudre certaines questions. Parmi les 29 projets aboutis, 13 sont effectivement en place et ont déjà pu créer des emplois nouveaux. Les projections de création d'emploi, pour les 48 projets, s'élèvent à 240, dont 32 effectivement réalisés.

L'objectif initial visait la création de 18 EI et de 500 emplois. Le nombre de projets introduits est donc beaucoup plus important que celui prévu. Quant au nombre d'emploi il est clair que les 500 emplois à fin 2007 ne seront pas atteints. Mais, il faut prendre en considération les éléments suivants :

- après un peu plus d'un an, les projections font état de 240 emplois. On peut donc prévoir qu'au bout de deux ans, on aura pu s'approcher de cet objectif de 500 emplois ;
- les projections sont faites à minima et donc restent prudentes.

Sur ce point, il y a lieu de préciser qu'au moins 80% des emplois créés — ou à créer — au sein de ces EI seront occupés par des DEDP et qu'il s'agit toujours de contrats à durée indéterminée. On est donc bien dans une logique d'emplois durables.

Au niveau qualitatif à présent :

- l'ensemble des agences conseil relève la difficulté à mettre en oeuvre ce type de mesure. Elles mettent en évidence la méconnaissance du secteur de l'économie sociale de la part des autres acteurs socio-économiques ;
- il semble que la Province du Luxembourg ne puisse, en l'état actuel, constituer un terreau propice au développement de projets de type «PERICLES».

En ce qui concerne les projets d'entreprises d'insertion qui émergent, on peut relever diverses caractéristiques. Généralement, ils sont de petite taille, en tout cas en regard du nombre d'emplois qu'ils proposent, mais ils sont beaucoup plus nombreux que les 18 prévus initialement, je l'ai mentionné.

Les EI se développent sur des créneaux relativement inattendus. L'aspect négatif de la chose est qu'il est difficile de pouvoir évaluer la réelle pérennité de ces initiatives, faute de points de comparaison ; le côté indéniablement positif de ce fait est qu'il s'agit de projets réellement innovant et positionnés sur des niches nouvelles potentiellement créatrices d'emplois additionnels.

Ainsi, pour ne citer que deux exemples parmi d'autres :

- le projet «Esthétic Car»;
- le projet d'archivage électronique.

Les projets développés sont, dans leur grande majorité transférables, indépendamment d'un contexte socio-économique particulier. En clair, ils peuvent être dupliqués sans grande difficulté à l'échelle de la Région wallonne. C'est en cela que leur potentiel de création d'emplois se révèle particulièrement intéressant.

PERICLES visait à créer des projets «multiservices», à savoir: identifier les besoins en personnels peu qualifiés des PME non rencontrés de manière structurelle, les mutualiser et de ce fait permettre à ces entreprises de se consacrer pleinement à leur activité de base tout en créant des emplois pour des travailleurs peu qualifiés au sein de nouvelles structures du type EI.

Manifestement, ce type de projet reste le plus porteur et c'est cette configuration qui suscite le plus d'intérêt de la part d'entreprises «classiques». Cependant, force est de constater que c'est également le plus difficile à mettre en oeuvre car:

- identifier précisément les besoins des PME est très difficile et très long;
- ce modèle dépend fortement de l'implication des entreprises «classiques» partenaires.

Sur base de l'ensemble de ces éléments, il semble opportun de poursuivre le dispositif, en le réorientant sur certains points.

Il sera donc proposé tout prochainement au Gouvernement de le confirmer pour une nouvelle période de deux ans. Cependant, dès le début de l'année 2008, une étude indépendante sera lancée afin d'évaluer précisément les conditions favorables — et défavorables — à l'émergence de ce type d'initiatives, les outils spécifiques d'accompagnement qu'ils nécessitent et leur impact sur l'ensemble de l'économie wallonne.

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Je vous remercie pour cette réponse très précise.

Je pense qu'il faut rechercher une complémentarité entre entreprises classiques et entreprises d'insertion. Le fait que les projets soient nombreux signifie qu'il y a un grand potentiel d'emploi.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau de la commission paritaire, il y a parfois quelques inquiétudes en la matière.

- M. René Thissen, Secrétaire, prend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 18 minutes.

QUESTION ORALE DE MME BERTOUILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LE PROJET DE CLASSEMENT DE QUATRE CIMETIÈRES MILITAIRES EN RÉGION WALLONNE»

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CLASSEMENT DE CIMETIÈRES MILITAIRES»

Mme Chantal Bertouille (MR). – Vous allez proposer de lancer la procédure de classement de quatre cimetières militaires: le cimetière américain de Neuville-en-Condroz, le cimetière français de Belle-Motte à Le Roux, le cimetière anglais de Ploegsteert et le cimetière des Fusillés à Tamines. De son côté, le Ministre flamand Dirk Van Mechelen a annoncé que la procédure de classement des cimetières militaires français en Flandre avait été lancée.

Je ne peux que me réjouir de ces initiatives qui s'inscrivent en droite ligne dans le travail du devoir de mémoire que nous avons initié, notamment au sein de notre assemblée, en collaboration avec l'ensemble des partis démocratiques.

Ce classement pose cependant de nombreuses questions. En effet, dans le cadre de la gestion et de l'entretien des cimetières militaires, de nombreuses conventions ont été signées entre les Etats. Ainsi en est-il, par exemple, pour les cimetières anglais qui sont gérés et entretenus par la « Commonwealth War Graves Commission ». Quant aux cimetières militaires belges, ils sont du ressort du Ministère de la défense nationale. Des contacts ont-ils été pris concernant les projets de classement de ces cimetières militaires avec les autorités

compétentes pour la gestion de ceux-ci ? Un classement de ceux-ci n'empêchera-t-il pas la réalisation des travaux régulièrement entrepris dans les cimetières qui sont de son ressort.

Au-delà de ces quatre cimetières, ne conviendrait-il pas de lancer une procédure de classement de l'ensemble des cimetières militaires situés en Wallonie afin d'entretenir le devoir de mémoire des plus jeunes générations ?

Au-delà de ces cimetières militaires, je souhaiterais évoquer la problématique des sépultures des anciens combattants et des victimes de guerre. Beaucoup de ces sépultures sont dans des cimetières civils. Si certaines ont été regroupées, ce n'est pas toujours le cas. Ces sépultures ne sont pas à perpétuité et sont menacées d'oubli. Ne conviendrait-il pas, en concertation avec le Ministre des Affaires intérieures, de répertorier au plus vite les tombes de celles et ceux qui sont morts pour notre démocratie et d'entreprendre toutes les mesures nécessaires à leur bonne conservation ?

C'est un travail que j'ai entamé dans ma commune et je souhaiterais que les communes puissent être attentives à cette problématique.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – C'est en mai 2006 que des profanations ont eu lieu sur le territoire de ma commune. Ceci prouve que la mémoire est encore vive et ce malgré le temps écoulé puisque le cimetière ainsi profané est celui des fusillés de Tamines consacré aux victimes de la commune morts en 1914. En effet, 384 civils avaient perdu la vie à Tamines.

Nous nous sommes aperçu que la procédure de classement des cimetières militaires est de nature à répondre au devoir de mémoire.

A côté de cela, il importe qu'un travail pédagogique puisse se faire. Il convient donc d'imposer un certain nombre de devoirs aux communes. Sans doute serait-il possible de créer des plaquettes et des panneaux pédagogiques pour rendre ces drames vivants.

Les quatre cimetières proposés sont-ils les premiers d'une plus grande liste ? Quels sont les critères qui ont guidé leur choix ? Un inventaire des cimetières militaires est-il prévu ? Y aura-t-il un avis pour leur classement ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – En préambule et de manière générale, je tiens à rappeler que le classement constitue une mesure de reconnaissance de la valeur que la Région wallonne accorde à certains biens qu'elle souhaite transmettre aux générations à venir. Complémentairement, elle s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer cette transmission dans les meilleures conditions. Le classement ne doit dès lors pas être considéré comme une entrave à la bonne gestion d'un bien, mais bien comme une garantie quant à son avenir. Cette procédure de classement peut atteindre une durée moyenne d'un an.

Ma volonté d'assurer la pérennité de ces sites de mémoire s'inscrit dans le cadre d'un dialogue constructif avec les associations et les autorités chargées de leur entretien.

Ma récente initiative de procéder à l'ouverture d'enquête en vue du classement de quatre cimetières militaires ne constitue pas une première puisque mes prédécesseurs ont entendu reconnaître certains sites, je pense notamment aux cimetières de Plombières, de Bertrix, de Tintigny ou encore à l'enclos des fusillés à Andenne pour ce qui concerne les victimes civiles.

En ce qui concerne une décision générale de classement de l'ensemble des cimetières, elle me semble prématurée dans la mesure où je ne dispose pas à ce jour, d'un inventaire de l'ensemble des sites concernés. Je pense que le thème des dernières Journées du patrimoine et ma récente décision ont lancé une impulsion qui doit être reprise et amplifiée par les Communes et le monde associatif. Le classement ne crée pas la mémoire, il en préserve le support. Toutefois, la possibilité d'aborder cette thématique des lieux de mémoire dans un cadre international et avec l'aide d'un financement européen est actuellement à l'étude.

Les quatre cimetières retenus sont américains, anglais, français et celui de victimes civiles. Par ce choix, j'entends saluer ceux qui ont sacrifiés leur vie pour notre indépendance et ceux qui ont perdu leur vie sur notre territoire.

Quant à la mise en œuvre d'outils éducatifs, le projet me paraît très séduisant. Même si je me dois de souligner que l'éducation relève des compétences de la Communauté française, je me permettrai donc de vous informer des démarches entreprises par la Région en matière d'information et de sensibilisation au Patrimoine.

Tout d'abord, en matière de Petit Patrimoine Populaire wallon, je vous rappelle qu'une aide pouvant atteindre 2.480 euros peut être octroyée pour des actions de promotion d'éléments du petit patrimoine populaire wallon. Il peut s'agir d'animation ou d'éditions.

Quant à l'Institut du Patrimoine wallon, il publie régulièrement des ouvrages de sensibilisation au Patrimoine.

Je vous signale aussi que le Musée royal de l'Armée et de l'Histoire militaire situé au Cinquantenaire à Bruxelles a réalisé un dossier pédagogique intitulé «Mémoire et Monuments: quand les pierres racontent notre histoire».

Pour conclure, je vous dirai que les sépultures des anciens combattants et des victimes de guerre constituent, en effet, une problématique particulière dans la mesure où elles sont parfois dispersées au sein des cimetières civils. Cette question mérite d'être examinée par la Cellule de gestion du patrimoine funéraire dans le cadre du projet de décret de mon collègue des Affaires intérieures sur les sépultures et les funérailles. Je resterai dès lors particulièrement attentif à cet aspect du dossier lors de l'examen de la proposition de texte.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je vous remercie pour votre réponse complète. Il est vrai que ce classement est très symbolique.

Apparemment, tous les contacts ont été pris.

Un inventaire complet de toutes les tombes de victimes de guerre serait de bon aloi. Je serai très attentive au projet de décret du Ministre Courard.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je me joins à l'adhésion qui est la vôtre pour ce projet. Il est vrai que le volet éducatif relève de la Communauté, mais des politiques croisées peuvent être attendues en la matière à ce sujet. Le Service des Communes peut d'ailleurs, se révéler être un outil bien utile.

- M. Jean-Charles Luperto, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 30 minutes.

QUESTION ORALE DE MME LISSENS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LA TOUR DES ALBASTRIES, TOUR FORTIFIÉE DES ANCIENS REMPARTS DE LA VILLE DE HUY, TÉMOIN DU PATRIMOINE MILITAIRE MÉDÉVIAL EN RÉGION WALLONNE»

Mme Isabelle Lissens (MR). – La Ville de Huy était jadis ceinturée par un ensemble de remparts, datant du Moyen Âge. Une grande partie des remparts encore existants sont situés sur des propriétés privées, sans pour autant appartenir à ces propriétaires.

C'est le cas de la Tour des Albastries, ancienne tour fortifiée, qui se situe au fond d'une propriété privée, rue des Croisiers à Huy. Cette tour est officiellement propriété du MET et reprise comme telle au Cadastre. Ce droit de propriété a été transféré à la Région wallonne lors de la répartition des compétences et des propriétés entre l'Etat, la Communauté française et la Région wallonne. Elle est tombée dans le domaine du MET comme une partie des propriétés alors transférées.

Depuis quelques années maintenant, cette tour subit des dégradations dues au temps qui passe, aux intempéries et à la pollution urbaine. Les propriétaires ont consacré une partie de leur revenus et de nombreuses heures à ce patrimoine historique de grande valeur qu'il convient de préserver mais, aujourd'hui, ils ne peuvent plus faire face. Interpellé, le MET a décliné la proposition d'effectuer les travaux. Il a par ailleurs indiqué qu'il ne souhaitait pas conserver ce droit de propriété.

De son côté, la Division Patrimoine de la Région wallonne s'est rendue sur place et a pu constater les dégâts. L'Institut du Patrimoine wallon a également été saisi du dossier. Diverses réunions de concertation avec les autorités communales hutoises ont eu lieu. Ces deux institutions s'accordent pour dire qu'il est vital de

préserver ce patrimoine de la plus haute importance et que des mesures doivent être prises dans les meilleurs délais afin de sauver la Tour des Albastries.

Les remparts médiévaux de la Ville de Huy sont un témoignage capital de cette période de l'histoire et de la politique stratégique et urbaine alors mise en oeuvre. La Tour des Albastries, doit à tout prix être préservée.

Pourriez-vous, Mr le Ministre, faire prendre toutes dispositions nécessaires et urgentes pour veiller à la sauvegarde de cette tour en sachant que l'hiver approche et que de fortes poussées de gel pourraient causer des dommages irréparables à l'ensemble? Une collaboration active entre l'Institut du Patrimoine wallon, la Division Patrimoine de la Région wallonne et le MET pourrait-elle être mise en place?

Nous nous permettons d'insister sur l'urgence de ce dossier et de sa prise en charge concrète par votre autorité, afin d'éviter la perte d'un symbole important de la politique médiévale de fortification en Région wallonne.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La propriété de cette tour relève de la Région wallonne et plus particulièrement du MET, même si celui-ci le conteste.

Il entre bien dans les missions de la Division du Patrimoine du MRW et de l'Institut du Patrimoine wallon de veiller à la préservation des témoins historiques tels que ceux-ci. Cela ne signifie pas pour autant qu'il incombe à cette division de se substituer sans compensation aux propriétaires de ces monuments. Soyez toutefois assurée qu'une solution sera trouvée pour le financement nécessaire à cette restauration. Des mesures d'urgence doivent être prises pour éviter que l'hiver n'endommage l'édifice.

Dès septembre dernier, j'ai demandé à l'IPW de prendre l'initiative des divers contacts auxquels vous faisiez allusion. J'ai également décidé de proposer l'inscription sur la liste des monuments menacés la Tour des Albastries, afin d'habiliter l'Institut à intervenir sur ce bien.

J'ai aussi chargé l'IPW d'entamer les procédures pour mener une expertise sur la tour afin de déterminer et de chiffrer les travaux de restauration adéquats. Ces travaux seront menés aussitôt que possible mais dans le respect des procédures et de réglementation.

Pour résumer, si des travaux d'urgence sont nécessaires, il seront effectués aussi rapidement que possible. Viendront ensuite des travaux plus importants de restauration. Nous verrons ensuite qui du MET ou du Patrimoine, doit assumer les frais.

Mme Isabelle Lissens (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse. Les choses peuvent enfin avancer dans la bonne direction.

QUESTION ORALE DE MME BIDOUL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR « LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ACTIVITÉS DES AGENCES-CONSEIL EN ÉCONOMIE SOCIALE »

Mme Véronique Bidoul (MR). – Les premiers échos que nous avons eu du projet de décret relatif à l'économie sociale, adopté en première lecture par le Gouvernement le 19 juillet dernier, nous inquiètent.

En effet, outre le fait que la première version du texte adoptée au Gouvernement wallon transfère tout le secteur des ETA vers l'économie sociale, il apparaît également que l'obligation qu'ont aujourd'hui les agences-conseils de créer au moins la moitié d'entreprises d'économie sociale marchande est supprimée. Confirmez-vous cette information ?

Qu'est-ce qui justifie une telle modification qui est d'ailleurs loin d'être sans conséquence? Ce changement n'est-il pas contraire à la volonté même du décret agences-conseils mis sur les rails au cours de cette législature? Qu'est-ce qui justifie ce revirement dans votre chef?

Quelles sont les conséquences financières de ce changement? Pouvez-vous nous transmettre les simulations budgétaires effectuées ?

Combien d'asbl et de travailleurs sont aidés aujourd'hui par les agences-conseil? Combien seront aidés demain ?

Par ce changement dans la définition des agences-conseil, le budget « économie » n'est-il pas, *in fine*, en train de financer de manière structurelle toute une série de secteurs de l'action sociale peu ou pas assez financés par le Gouvernement wallon ? Des discussions ont-elles eu lieu avec le Ministre Magnette à ce sujet ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – L'avant-projet de décret relatif à l'économie sociale vise à déterminer précisément le périmètre de ce secteur et à doter la Région wallonne d'un outil lui permettant de mieux coordonner ses politiques en la matière.

Ce texte, que le Gouvernement a approuvé en première lecture le 19 juillet dernier, prévoit en effet de supprimer l'obligation pour les agences-conseil de s'adresser de manière privilégiée à des structures d'économie sociale marchandes. En effet, dès lors qu'une définition claire et acceptée par tous établit les structures qui font partie de ce secteur, il ne semble plus opportun de continuer à maintenir une distinction entre « marchand » et « non-marchand », distinction que beaucoup d'acteurs contestent par ailleurs.

A fortiori si, comme le prévoit l'avant-projet de décret, cette appartenance est validée par une reconnaissance délivrée par l'administration aux structures qui se déclarent respecter les principes de l'économie sociale.

Toutefois, les avis sollicités, notamment auprès du CWESMA et du CESRW, sur l'avant-projet de décret, viennent de me parvenir. En fonction de ceux-ci, il se pourrait que cette disposition soit amendée lors du passage du texte en deuxième lecture.

Quant au volume et aux types d'activité développés par les agences-conseil au cours de leur première année d'agrément dans le nouveau dispositif, il n'est pas encore possible d'en produire un rapport complet, et l'administration n'ayant pas clôturé l'examen des dossiers justificatifs qui lui sont parvenus.

Je vous propose de réexaminer la question début 2008, date à laquelle cette synthèse aura pu être effectuée.

Le secteur emploi, à travers les APE est aussi un très gros participant pour tout ce qui concerne l'associatif, le culturel, etc.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Comme vous l'avez compris, ce sujet m'intéresse particulièrement.

J'ai bien entendu dans votre réponse qu'il était question de tracer un périmètre visant à éclaircir les choses. Or, j'ai plutôt l'impression que dans les faits, c'est le contraire qui s'est passé. Il me semble que l'on avance, puis que l'on recule, bref, que les choses sont plutôt confuses. Une stratégie globale sur tout le secteur est nécessaire.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – J'ai une vision personnelle très précise de ce qu'est l'économie sociale. De manière « non-belge », elle est globalement définie. Par contre, dans notre pays, on a donné au terme « économie sociale » la notion de « non-marchande ». C'est cette catégorisation particulière qui a fait que le dossier a évolué d'une certaine manière. Je constate aujourd'hui que le poids des concepts pose problème.

Mon souci n'est pas de mettre à feu et à sang le secteur. Je veux que l'on écoute les avis qui ont été émis et que l'on entende ces derniers autant que possible pour que, à l'issue du processus, on atteigne le plus large consensus.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Je prends bonne note de votre objectif de balisage, une politique globale étant effectivement nécessaire.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR « LES DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ MECAR POUR EFFECTUER SES TIRS D'ESSAIS SUR LE TERRAIN MILITAIRE D'ELSENBORN »

M. Philippe Fontaine (MR). – Ce n'est hélas pas la première fois que j'interpelle au sujet de l'entreprise MECAR de Seneffe. Cette entreprise fabrique des munitions et a besoin d'un champ de tir pour effectuer des essais. Elle a déjà du quitter en 2002 un premier champ de tir à Marche pour occuper un terrain militaire à Elsenborn.

Aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle législation sur les permis d'environnement, MECAR a introduit une demande de permis de classe 2. La demande n'a pas passé le cap de l'enquête publique qui a débouché sur une pétition de 3.000 signatures remise par un comité anti MECAR.

Les nuisances sonores et la pollution des sols par les essais de tir sont les reproches formulés par les représentants de ce comité. Nous savons maintenant que votre collègue de l'environnement vient de refuser le permis d'environnement à l'entreprise ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de tirs d'essais à Elsenborn.

Vous savez comme moi, que si MECAR ne peut plus effectuer ses essais de tir, elle est condamnée à fermer ou à délocaliser. Dans un cas comme dans l'autre, ce ne sont pas moins de 350 emplois directs qui seraient perdus et on avance 500 emplois avec les indirects.

Votre collègue, avec la législation de son côté certes, vient de donner un premier coup sérieux à MECAR alors que nous sommes ici face à une entreprise florissante. Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour assurer à MECAR un avenir chez nous ?

La Région du Centre est déjà plus que durement touchée par les fermetures d'entreprises qui précarisent tout. MECAR est une entreprise de la Région du Centre. Le Gouvernement prévoit un grand Plan de redéploiement économique du bassin de la Haine qui comprend la Région du Centre. Pensez-vous que c'est de cette manière que cet ambitieux plan de relance économique va pouvoir se mettre en place ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je suis tout comme vous particulièrement préoccupé par les problèmes rencontrés par l'entreprise MECAR pour effectuer les essais de tirs de munitions avant de pouvoir concrétiser ses ventes.

Ainsi que vous le rappelez, ce n'est pas la première fois que cette entreprise se trouve confrontée à des difficultés pour la réalisation de ces essais.

Toutefois, l'accord pris avec la Défense nationale en 2002 semblait avoir résolu les problèmes. En effet, la Défense souhaitant pouvoir mettre ses installations à disposition du civil lorsqu'elle en a la disponibilité, a passé des conventions avec différentes sociétés d'armements, à savoir la FN, CMI et MECAR.

Les tirs de la société MECAR ne représentent que 4% de l'ensemble des tirs qui se produisent à Elsenborn. Mais, en vertu de la nouvelle législation en matière de permis d'environnement, MECAR s'est vue dans l'obligation d'introduire un permis auprès de la commune et de la Région wallonne.

Contrairement à votre information, le permis n'a pas été refusé. Il est toujours à l'examen, et devrait déboucher sur une décision en fin d'année. Mais dans l'intervalle, la société ne peut plus effectuer de tirs d'essais, étant donné que le décret prévoyait qu'à défaut de l'obtention d'un permis dans un certain délai, les tirs ne peuvent plus être autorisés, tant qu'un nouveau permis n'est pas délivré.

Une première rencontre entre les administrations concernées a mis en évidence les problèmes liés à l'octroi du permis, ainsi que l'étendue des réponses qui devraient être apportées aux questions et remarques évoquées dans les enquêtes publiques.

Le Gouvernement a été informé de la situation actuelle et a demandé que les parties concernées se revoient rapidement en vue d'examiner toutes les pistes de solution et de lui faire rapport d'ici la fin du mois.

Le temps presse pour MECAR car à défaut de permis d'ici la fin d'année, l'impossibilité de réaliser des essais de tir mettra l'entreprise dans une situation commerciale et financière très délicate.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je vous remercie pour votre réponse.

Je vois que vous partagez mes inquiétudes. Ce n'est pas la première fois que le problème se pose. Un effort doit être fait de part et d'autre pour trouver une solution. Personnellement, je pense que si les terrains sont prévus pour le tir, je ne trouverais pas anormal que les entreprises qui fournissent la matière première de cette activité puissent y accéder pour réaliser des essais. On ne cesse de demander au Nord du pays de faire preuve de solidarité alors que cette dernière ne semble pas exister au sein même de notre région.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR « L'OCTROI D'AIDES À L'EMPLOI INDUES À MARCINELLE EN MONTAGNE »

M. Philippe Fontaine (MR). – La presse relate que l'asbl «Marcinelle en Montagne» aurait indûment bénéficié d'aides à l'emploi APE. En effet, dès lors que les centres de vacances de l'asbl sont situés en Haute Savoie les personnes engagées sous statuts APE travaillaient en France. Ce qui serait strictement interdit par le décret APE. Confirmez-vous cette information ?

Combien de points APE ont été octroyés à «Marcinelle en Montagne» ? Combien de travailleurs sont soutenus via ces aides ? La subvention a-t-elle été reconduite cette année encore ? Un avis négatif de l'administration avait-il été émis ? L'inspection sociale a-t-elle vérifié l'application du décret APE au sein de cette asbl ?

Un remboursement de ces subventions indûment versées a-t-il été demandé ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides à la promotion de l'emploi interdit effectivement tout octroi de subsides à un employeur pour des travailleurs qui ne presteraient pas leurs activités principales en région de langue française.

Concernant l'asbl «Marcinelle en Montagne», laquelle dispose de 120 points APE pour 20 équivalents temps plein, mon administration m'a transmis un dossier en date du 23 mai 2007, duquel il ressortait à l'évidence que la condition de territorialité n'était pas remplie. En effet, cette association a, pour objet social la gestion du centre de vacances de la Ville de Charleroi, situé à Saint-Nicolas La Chapelle en Savoie. Ce centre accueille donc, à des tarifs sociaux et depuis des dizaines d'années, les enfants de Charleroi et de ses environs.

Conformément à la procédure prévue par le décret, constatant la situation irrégulière, j'ai immédiatement transmis ce dossier à la commission interministérielle APE, laquelle est notamment chargée de me proposer, après avoir, le cas échéant, entendu l'employeur ou son conseil, les mesures adéquates à prendre en fonction des caractéristiques des dossiers examinés.

Ainsi, une audition de l'employeur a été prévue, à sa demande, dès la séance du 29 juin mais reportée à celle du 21 septembre dernier pour cause d'indisponibilité de dernière minute du conseil de l'asbl. Lors de la séance de septembre, les représentants de l'asbl ont pu développer leurs arguments, dont le principal s'avère être que la situation de «Marcinelle en Montagne» résulte d'une situation antérieure au transfert du dossier ex-«Prime» en APE. Compte tenu des conditions d'urgence qui ont présidé en 2002 à cette opération de transfert, l'option a été prise d'effectuer cette dernière sans contrôle systématique du respect des nouvelles conditions du décret APE.

Les services d'inspection ayant effectué un contrôle approfondi ultérieurement, celui-ci a fait l'objet du rapport précité.

Les membres de la commission ont reconnu à l'unanimité qu'il n'y a eu aucune volonté de fraude de la part de l'employeur. En effet, les aides APE ont bien été affectées à la prise en charge des salaires versés aux travailleurs gérant le centre de vacances.

Toutefois, compte tenu de la situation manifestement irrégulière, je n'ai d'autre choix que de mettre immédiatement fin au projet. Je vais en outre demander à mon administration un rapport complémentaire

concernant un éventuel remboursement de tout ou partie des aides qui ont été octroyées depuis le transfert du dossier en APE.

Je ne suis pas insensible au caractère social. Je tiendrais compte de celui-ci lorsque je devrais prendre une décision.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des conclusions de ce rapport et des décisions qui en découleront.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui a le mérite d'être claire. Si j'ai posé cette question, c'est tout simplement parce que la ville de Charleroi souhaitait que la clarification soit faite. Il est d'autant plus nécessaire de régler le problème que des personnes travaillant comme APE doivent être apaisés quant à leur situation.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LE PREMIER BILAN DU PROJET-PILOTE VISANT À FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES DANS CERTAINS QUARTIERS EN DIFFICULTÉ»

Mme Florine Pary-Mille (MR). – En avril 2007, le Gouvernement wallon a décidé de mettre sur pied un projet-pilote en vue de favoriser l'emploi de jeunes vivant dans des quartiers où les taux de chômage et d'activité sont très importants, comme par exemple, Charleroi-Nord, Liège, Droixhe, la Cité Jardin à la Louvière, la Cité Jean Jaurès à Colfontaine et Mons.

En effet, les jeunes évoluant dans ce type de contexte particulièrement difficile ne sont souvent pas à mêmes d'identifier les acteurs institutionnels qui peuvent les aider à trouver un emploi comme, par exemple, le FOREM.

Dès lors, les objectifs de ce projet consistent à tenter de réinsérer les jeunes en mettant à leur disposition un système de *jobcoaching* et un accompagnement intensif, sous l'égide du FOREM, en collaboration avec les Missions régionales pour l'emploi, Trace et les administrations communales concernées.

Vous souhaitez que chaque jeune, impliqué dans ce projet, reçoive au moins une offre d'emploi émanant de Trace, de la Mission régionale pour l'emploi et du FOREM avant la fin du projet prévue en 2009.

Au mois de septembre, vous avez indiqué que quatre des cinq conventions avaient été signées et que la première évaluation allait avoir lieu prochainement.

Vous aviez aussi souligné avoir dégagé des moyens financiers à destination des jeunes qui se montreraient particulièrement impliqués afin de leur permettre de passer leur permis de conduire, tant théorique que pratique, en complément de l'intervention financière dans les frais de déplacement en transport public.

Les conventions ont-elles toutes été signées aujourd'hui ?

Combien de jeunes se sont engagés activement dans ce dispositif à l'heure actuelle ? Quelle répartition garçons/filles peut-on observer dans le nombre de participants et quelle comparaison peut-on tirer concernant la participation dans les 5 quartiers visés ?

Quel est le budget réservé aux jeunes qui se sont inscrits dans cette expérience désireux de passer leur permis de conduire, en comparaison avec l'intervention régionale dans les frais de déplacement en transport public ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le 26 avril 2007, le Gouvernement wallon a décidé de lancer un dispositif pilote visant à augmenter l'emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires.

L'objectif quantitatif visé était la mise à l'emploi de 20 jeunes par quartier d'ici fin 2007.

Comment? En articulant le dispositif sur un partenariat dynamique entre la Région wallonne, le FOREM, les Missions régionales, Trace et la Ville ainsi que sur l'activation de passerelles et collaborations entre le secteur associatif local, naturellement sollicité par les jeunes, et les MIRE.

Les conventions entre les partenaires ont été signées durant l'été et, si la convention avec la Ville de Charleroi ne l'a pas encore été, ce n'est que pour des raisons d'agenda qui n'ont néanmoins pas empêché les collaborations de se mettre concrètement en place sur le terrain, avec l'adhésion de la Ville.

Pour les projets qui ont démarré dès l'été, les résultats sont les suivants :

- pour le quartier Jean Jaurès de Colfontaine, 61 jeunes ont été reçus en entretien individualisé, 40 ont bénéficié d'un accompagnement intensif et 16 sont déjà à l'emploi;
- pour la Cité Jardin de La Louvière, 40 jeunes ont bénéficié d'un entretien individualisé, 15 d'entre eux sont entrés dans un processus d'accompagnement intensif, 2 sont sous contrat de travail et 3 effectuent actuellement un stage en entreprise;
- pour le Quartier Nord de Charleroi, 47 jeunes ont été pris en charge par MIREC, dont 40 via un processus d'accompagnement intensif. 17 d'entre eux sont à l'emploi, 1 jeune s'essaie à la création d'entreprise avec l'aide de l'asbl de soutien à l'autocréation d'emploi «Je crée mon job» et 3 sont entrés en formation qualifiante.

Les expériences menées dans les quartiers de Droixhe et de Cuesmes viennent de démarrer, car il s'agissait pour la Mission régionale de Mons d'évaluer la méthodologie utilisée sur Colfontaine avant de l'implémenter sur Mons.

Quant à la mise en œuvre du dispositif sur Droixhe, elle a été retardée par des problèmes de disponibilité et d'aménagement de locaux qui devraient être résolus sous peu.

Les résultats pour ces deux quartiers sont néanmoins les suivants :

- pour le quartier de Droixhe: des actions ont été menées par la MIREL dans les locaux de deux associations du quartier, six jeunes sont entrés dans le processus et quatre d'entre eux devraient signer un contrat de travail avant la fin de l'année.
- pour le quartier de Cuesmes, le comité de pilotage local a été mis en place, le local est identifié et le «*jobcoach*» sera engagé avant la fin de l'année.

En termes de mises à l'emploi, il est prématuré d'avancer des résultats, car l'insertion professionnelle, pour être réussie, doit s'inscrire dans la durée.

Néanmoins, les premiers chiffres obtenus sont prometteurs puisque, depuis août 2007, 35 jeunes ont signé un contrat de travail et 12 jeunes devraient en signer un avant fin décembre.

Quant au budget mobilisé pour permettre aux jeunes motivés d'obtenir leur permis de conduire, il est de l'ordre de 1.150 euros par permis.

Il est prévu de pouvoir permettre à environ 15 jeunes par quartier de bénéficier de cette mesure, d'ici la fin du premier semestre 2008. Huit jeunes, qui sont en phase de stabilisation dans l'emploi, devraient recevoir leurs premiers chèques permis de conduire d'ici la fin de l'année.

Le budget global réservé à cette mesure est donc de 86.250 euros pris en charge, pour moitié par le FOREM et pour moitié par Trace.

Cette mesure n'est pas à comparer à celle liée au remboursement des frais de déplacement en transports en commun des demandeurs d'emploi en insertion. Elle lui est complémentaire et doit être considérée comme une des mesures prises en faveur de la mobilité des travailleurs avec ou sans emploi. Nous savons tous en effet que, pour certains métiers et dans certains secteurs d'activité, disposer d'une voiture est presque un impératif.

Pour conclure, j'ajouterai encore que le Comité de pilotage régional, auquel participent les représentants de chacun des partenaires: FOREM, Ville, MIRE, Trace et Direction générale de l'économie et de l'emploi sous la présidence de mon cabinet, se réunira le 3 décembre prochain pour une évaluation qualitative et quantitative du dispositif pilote «emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires», après ces quelques mois de mise en œuvre.

Je ne doute pas que les échanges qui auront lieu lors de cette réunion permettront d'améliorer encore les modalités de mise en œuvre du dispositif.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Je vous remercie pour la grande précision de votre réponse. Je reviendrais vers vous après votre réunion d'évaluation pour connaître les conclusions que vous en tirerez.

- Mme Florine Pary-Mille, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel à 12 heures 13 minutes.

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LA FRAUDE SOCIALE ET LE TRAVAIL ILLÉGAL»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – On le sait, la fraude sociale et le travail illégal développent la précarité, sapent la solidarité et faussent la concurrence. Il me tient également à cœur de relever qu'outre la perte importante de revenus fiscaux et sociaux, les travailleurs concernés ne bénéficient pas de la couverture sociale à laquelle ils sont en droit de prétendre.

Je suis bien conscient que les principales mesures à prendre pour tenter de remédier à cette problématique sont de compétences fédérales, mais je voulais toutefois attirer votre attention sur les conséquences de celle-ci au niveau des politiques régionales et qui tentent de relever le taux d'activité en Région wallonne.

Le premier rapport d'activité sur la fraude sociale et le travail illégal établi par le Service d'Information et de Recherche Sociale vient de paraître. La tâche principale de ce service consiste à élaborer un plan stratégique et un plan opérationnel dont il assurera le suivi.

Ce rapport décrit les tâches, la structure et le fonctionnement de ce service et présente des statistiques sur les actions que les services d'inspection ont menées au niveau fédéral mais également au niveau régional.

Pour la première fois, une évaluation du travail accompli par les divers services d'inspection est rendue effective. Il est important de souligner que le document distingue les informations communiquées par les cellules d'arrondissement et celles communiquées par les services d'inspection sociale. La nature des données fournies relatives à la fraude sociale concerne plus particulièrement l'occupation de travailleurs salariés non déclarés.

Permettez-moi de relever les chiffres représentatifs qui se dégagent.

Trois secteurs représentent :

- 71 % des lieux de contrôle ;
- 71 % du nombre d'employeurs contrôlés ;
- 62 % du nombre de travailleurs contrôlés.

Si l'on ajoute le secteur de l'horticulture et de l'agriculture, l'ensemble couvre 80 % de l'activité des cellules en 2005.

J'en viens à l'objet de ma question et c'est bien entendu sur le plan régional que je souhaite axer celui-ci.

Sur ce niveau de pouvoir, d'après le rapport, seule l'Inspection de la Région Bruxelles-Capitale réserve une place spécifique à la lutte contre le travail illégal à travers la constitution d'une cellule «Contrôle», se consacrant aux contrôles non annoncés des employeurs et des particuliers. Au sein des autres Régions — dont la nôtre — les contrôleurs sont intégrés au sein de services qui ont des missions plus générales.

En ce qui concerne les affectations spécifiques du personnel à la problématique du travail illégal et à la fraude sociale, la Région Wallonne a affecté 16 % du temps de travail de 25 personnes au contrôle de travailleurs étrangers.

Enfin, sur les moyens informatiques déployés et mis à disposition des services, on relève dans le rapport qu'aucun service d'inspection régional n'est actuellement en mesure de consulter les données de la DIMONA.

De votre point de vue, les moyens affectés à cette problématique par la Région sont-ils suffisants ?

A côté de cette collaboration entre le fédéral et le régional bien lisible dans le rapport, quel dispositif pourrait être mis en place pour lutter davantage contre le travail au noir et renforcer la dynamique économique que vous entretenez depuis le début de cette législature?

A la lecture de ce rapport et les informations qui en découlent, pensez-vous que votre administration et/ou toutes les autres personnes concernées disposent d'informations principales et que celles-ci pourront alimenter les analyses et réflexions futures sur cette problématique?

Nous avons adopté en Commission la semaine dernière deux projets de décret veillant à améliorer l'efficacité des inspecteurs sociaux, notamment en élargissant leur champ de compétence. Est-ce que cela apportera une réponse suffisante à la problématique?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voudrais insister sur le fait que les principales mesures à prendre pour tenter de lutter contre la fraude sociale et le travail illégal relèvent des compétences fédérales. Il est vrai toutefois que la Région wallonne contribue activement à la poursuite de ces objectifs, notamment au travers de sa participation au Service d'Information et de Recherche Sociale mis en place par le Fédéral.

Le premier rapport d'activités portant sur l'année 2005 a donc été récemment publié par ce service. Il a été assez difficile de le rédiger tant les statistiques des différentes inspections sociales concernées sont disparates et présentes des réalités bien différentes.

En outre, il faut préciser que ce rapport ne concerne que les activités liées à la lutte contre la fraude sociale et le travail illégal. Aucune information n'est donnée quant aux autres matières contrôlées par l'inspection sociale régionale.

Dans la pratique, une collaboration existe entre les inspecteurs de la Région et les autres inspections sociales fédérales, via les cellules d'arrondissement judiciaire et le groupe restreint d'intervention régionale chargé d'organiser et de coordonner les contrôles, sous la présidence des Auditeurs du Travail. Mais, cette collaboration ne porte que sur le contrôle de l'occupation des travailleurs étrangers, puisque ce n'est que dans cette matière que la Région peut agir en matière de fraude sociale et de travail illégal.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'option qui a été suivie a consisté à créer un service d'inspection qui se consacre pratiquement exclusivement au contrôle de l'occupation des travailleurs étrangers. Cette inspection n'est pas compétente en matière de programme de résorption du chômage, ni pour les matières concernant le recyclage et la formation professionnelle.

Par contre, en Région wallonne, on a privilégié, en 1995, la création, au sein de la division de l'Emploi et de la Formation professionnelle, d'une direction de l'Inspection chargée, de façon plus transversale, de la surveillance de l'ensemble des matières emploi et formation professionnelle.

Il faut donc répéter que le rapport du SIRS ne prend en compte que les statistiques régionales relatives aux contrôles de l'occupation des travailleurs étrangers, partant du principe que les infractions aux autres législations n'ont pas d'impact sur la fraude sociale et le travail illégal.

Ceci explique des statistiques qui pourraient laisser croire que la Région affecte des moyens peu proportionnés à la problématique de la fraude sociale et du travail illégal.

Or, je vous rappelle que le Gouvernement a pris, à mon initiative, la décision non seulement de renforcer les effectifs de l'inspection sociale mais également d'accentuer ses missions de contrôle en aménageant son cadre décretaal.

Ces deux décisions permettront notamment d'augmenter la fréquence des contrôles en matière d'occupation de travailleurs étrangers, contrôles qui mettent régulièrement en lumière des pratiques douteuses ou abusives dommageables tant pour les travailleurs que pour les employeurs honnêtes en créant une forme de concurrence déloyale.

Les modifications apportées aux décrets «inspection» permettront aux inspecteurs de mener plus efficacement leurs contrôles particulièrement quant au bon usage qu'il est fait par les employeurs des diverses

aides régionales dont ils bénéficient pour promouvoir l'emploi et la formation professionnelle, et dont l'objet est bien de renforcer la dynamique économique de la Région.

Concernant la consultation de la DIMONA, et plus généralement les banques de données officielles existantes, il convient de constater que les démarches administratives sont longues et pénibles, en particulier lorsque les données concernées sont visées par la réglementation relative à la protection de la vie privée.

Depuis quelques années déjà, l'inspection sociale de la Région a marqué son grand intérêt pour disposer de l'accès à la DIMONA, mais le dispositif informatique de la Région ne présentait pas, jusqu'à il y a peu de temps encore, les garanties suffisantes exigées par la Banque carrefour de la sécurité sociale. A ce jour, Easy-Wall a été chargé d'introduire le dossier de demande d'accès à la DIMONA. Il devrait aboutir dans le courant de l'année 2008.

Les moyens techniques d'investigation de l'inspection sociale pourraient également être renforcés si ce service pouvait avoir accès, moyennant un accord de coopération, à la banque de données LIMOSA. Ce cadastre pourrait aussi être alimenté par les Régions en matière d'octroi de permis de travail.

Dès que le nouveau Gouvernement fédéral sera installé, j'adresserai un courrier à mes collègues fédéraux pour les sensibiliser à cette démarche.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je suis convaincu que le Parlement wallon a effectué un véritable travail dans le cadre de ses compétences.

Sur beaucoup d'aspects, le pouvoir fédéral est amené à sous-financer certaines matières, ce qui a des répercussions sur les communes et donc sur notre région. Certaines politiques communales en souffrent. C'est notamment le cas des polices. Il s'agit d'un déplacement des responsabilités qui a pour conséquence d'aboutir à une région larvée de certaines politiques.

- M. Jean-Charles Luperto, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 12 heures 25 minutes.

AGENDA DES TRAVAUX

M. le Président. – En attendant l'arrivée de Mme Tillieux, je propose d'examiner un point particulier du calendrier de notre Commission. Je reviens sur la proposition de consacrer une journée ou une demi-journée aux APE. Comme vous le savez, l'agenda de notre Commission est très chargé jusqu'à la fin de l'année. Je propose que cette journée ait lieu au début de l'année 2008.

Pour rappel, il avait été proposé d'entendre notamment un représentant de la DGEE, un représentant du FOREM, l'Union des Villes et Communes, l'Union wallonne des Entreprises, un représentant du non-marchand, la Cour des Comptes et un responsable du dispositif APE.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «LE JOBPASS»

Mme Eliane Tillieux (PS). – JoBPass est un projet inscrit dans le Contrat d'avenir pour les Wallonnes et les Wallons pour faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs. Il propose une porte d'entrée ou guichet unique qui se matérialise notamment sous la forme d'une carte à puce électronique.

Ce passeport électronique individualisé permet non seulement d'identifier rapidement et de manière univoque le particulier, mais aussi d'automatiser et optimiser les flux d'échanges multidirectionnels existants au sein du Forem, ainsi qu'entre le Forem, ses différents partenaires et le public.

Le deuxième outil mis à disposition du demandeur d'emploi est l'inscription en ligne sur le site Internet du Forem.

En 2005, JoBPass a été primé aux e-gov *awards* dans la catégorie « amélioration du service aux citoyens et aux entreprises ».

Le FOREM Conseil s'est doté de cet outil afin d'assumer les missions qui lui sont confiées dans le cadre du Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP).

En juin dernier, le FOREM de Mons a lancé la première carte à puce électronique. Ce recours aux nouvelles technologies poursuit plusieurs objectifs, notamment celui de simplifier les démarches, apporter un véritable gain de temps et de transparence. Il ne peut en aucun cas induire une réduction du temps et de l'attention que les services doivent, dans l'accomplissement de leurs missions, consacrer au citoyen.

Le 15 octobre, lors de la troisième Assemblée sectorielle des EFT et OISP, les représentants du secteur de l'insertion socioprofessionnelle ont exprimé leurs inquiétudes sur la finalité de l'instrument et en particulier par rapport à la protection de la vie privée.

À l'heure actuelle, l'expérience pilote montoise a-t-elle été évaluée ? A quel rythme la carte JoBPass va-t-elle être diffusée en Wallonie ? Quel est le taux d'utilisation de la carte par les personnes l'ayant obtenue ? Quelles réponses pouvez-vous apporter aux réserves émises quant au volet « vie privée » ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le projet «JobPass» mené par Le FOREM a été mis en place en juin 2007 :

- sur toute la Région wallonne où il s'agissait d'améliorer grandement, via une nouvelle interface, l'inscription des demandeurs d'emploi via le site internet de l'Office ;
- sur Mons où il s'agissait, à titre expérimental, de mettre en place, essentiellement pour faire du *monitoring*, le système de lecteur de carte et de délivrer les attestations de fréquentation CEFO, des Maisons de l'emploi, ainsi que de mesurer la participation des DE à des séances d'information collectives.

Ainsi, sur Mons, ce ne sont pas moins de 30.000 cartes qui ont été progressivement envoyées aux demandeurs d'emploi et plus de 9.000 d'entre-eux qui les ont utilisées au moment de «consommer des prestations» dans les Maisons de l'emploi de la région et dans le Carrefour emploi formation de Mons.

Ailleurs, elles ont été délivrées sur demande, au moment de se réinscrire via le net et le FOREM constate une augmentation de 13% des inscriptions en ligne depuis le début du projet.

Outre ces quelques chiffres que je peux déjà vous dévoiler, le projet fait bien entendu l'objet d'une large évaluation dont il faut rappeler que les principaux critères, validés par le Comité de gestion du FOREM, sont :

- des critères informatiques : ergonomie, performance réseau, utilisation des lecteurs, etc. ;
- des critères fonctionnels : qualité de l'information récoltée, facilité d'utilisation tant pour le demandeur d'emploi que pour le conseiller, gains de temps obtenu, etc.

De même, quatre sources de récolte d'information ont été définies :

- une enquête visant à évaluer, un peu plus de 3 mois après son démarrage, l'expérience pilote menée à Mons, enquête durant laquelle 248 conseillers et 811 DE ont été interrogés par Survey & Action, société qui a rendu son rapport mi-octobre 2007 ;
- des indicateurs issus du back office du site Internet et du centre d'appels du FOREM ;
- des extractions des applications informatiques utilisées par les conseillers du FOREM ;
- des indicateurs fonctionnels complétés par les conseillers eux-mêmes.

L'analyse de cet ensemble d'information est en cours actuellement — une note de synthèse sera présentée par le FOREM à son Comité de gestion fin novembre, mais il semble évident aujourd'hui que, sauf décision contraire dudit Comité, il s'agira pour le FOREM de déployer JobPass sur toute la Wallonie durant le 1^{er} semestre 2008.

En ce qui me concerne, je me pencherai bien sûr également attentivement sur cette évaluation dès qu'elle sera en ma possession, mais sur base des informations qui me sont parvenues jusqu'à présent, il semble bien que ce projet tienne ses promesses en ce qu'il doit notamment simplifier la vie des utilisateurs, mais aussi, dans une phase ultérieure, permettre, en améliorant les échanges d'informations au sein du FOREM et entre ce dernier et les opérateurs, de contribuer à fluidifier les parcours.

Enfin, en ce qui concerne les réserves émises en matière de protection de la vie privée par l'Interfédération des EFT et des OISP, et que vous relayez, je vous confirme que suis très attentif à cette question et qu'il m'importe bien sûr que l'Office ne transgresse par les règles établies en la matière.

A ce sujet, il faut souligner que la puce électronique de la carte elle-même ne contient aucune autre information que des données d'identification utilisées habituellement par le FOREM. Soit, le numéro d'identification du DE, ainsi que ses nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance.

Par ailleurs, il faut noter que le projet JobPass ne prévoit pas la capitalisation d'informations fondamentalement différentes de celles existant déjà dans les applications du FOREM (ERASME et IGFP). Il s'agit simplement de préciser celle-ci, de les intégrer et de les harmoniser par des nomenclatures communes.

En outre, la première phase du projet ne prévoit l'utilisation de la carte qu'au sein du FOREM, en ce compris dans les espaces ouverts.

Par ailleurs, il faut souligner que le Décret relatif au FOREM définit les missions pour lesquelles le traitement de données à caractère personnel est autorisé et que l'Office a reçu, en outre, par arrêté royal du 20 novembre 1997, l'autorisation d'utiliser le numéro de registre national pour la réalisation de ses missions.

Dans le même sens, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, le FOREM a déclaré, à la commission de protection de la vie privée, ses bases de données, et notamment Erasme en date du 20 novembre 2002 et sa Direction juridique s'est chargée d'informer la dite Commission concernant JobPass, cette dernière ayant jusque là, validé le projet.

Enfin, il est bien entendu prévu, avant d'entamer les phases suivantes du projet, donc notamment l'ouverture du système vers l'extérieur, en particulier vers les opérateurs d'emploi et de formation, que les aspects sécurité et vie privée fassent l'objet de nouveaux échanges avec la Commission de protection de la vie privée en vue de garantir le respect strict des principes de déontologie, de sécurité et de protection de la vie privée. Ainsi, en aucun cas, l'accès extérieur ne devra être autorisé sans les garanties nécessaires, ce qui impliquera probablement également que les opérateurs concernés donnent à la Commission toutes les garanties nécessaires.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je vous remercie pour les statistiques fournies. Je retiens que vous serez très attentif quant à l'utilisation des données privées. Je note que le FOREM de Mons donnera sa synthèse fin novembre. Il sera bon de pouvoir l'étudier avant d'étendre l'expérience à l'ensemble du territoire.

Enfin, il serait intéressant de voir comment le public précarisé a pu utiliser ce JobPass.

QUESTION ORALE DE M. THISSEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE SUR «L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI»

M. René Thissen (cdH). – Il y a quelques semaines la presse se faisait l'écho d'un « *benchmarking* » réalisé par les services du FOREM sur les méthodes d'accompagnement des demandeurs d'emploi chez nos voisins européens. C'est évidemment toujours intéressant de glaner ailleurs des idées pour améliorer ce qu'on fait.

Cette annonce avait suscité beaucoup d'émoi du fait que les instances du FOREM n'avaient pas reçu connaissance du document interne rédigé suite à l'investigation menée. Du temps a passé.

Il m'intéresserait de savoir ce que le FOREM a fait concrètement des observations qu'il a recueillies dans cette étude. On en trouve quelque indication dans la dernière livraison de la revue Regards éditée par le FOREM. Mais cela reste assez bref. Pouvez-vous nous en dire plus ?

J'imagine que le document a été évoqué au Comité de Gestion. Son examen a-t-il donné lieu à une prise de décision ?

Les renseignements recueillis et leur analyse donnent-ils à penser que certaines réorientations des visées à long terme ou des actions quotidiennes sont nécessaire ?

Est-il possible de disposer du document qui, pour être interne, a acquis la notoriété d'une étude externe ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – L'étude de *benchmarking* que vous évoquez est une démarche entreprise par le FOREM, conformément à son nouveau contrat de gestion. Celui-ci indique en effet que le Forem est tenu de garantir une connaissance toujours actualisée du marché de l'emploi, non seulement wallon mais aussi européen. Ceci implique qu'il doit s'informer en permanence de l'évolution des politiques d'emploi, en ce compris celles des services publics de l'emploi belges et étrangers.

En l'occurrence, il lui a semblé pertinent d'investiguer auprès de pays limitrophes tels la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Sur le fond — et vous aurez l'occasion d'en prendre connaissance de manière exhaustive puisque c'est bien volontiers que je vous cède l'étude — retenons que les axes explorés concernent :

- l'intégration des fonctions de conseil et de contrôle : elle est effective au Royaume-Uni et au Danemark ; la France a renforcé quant à elle la relation entre l'ANPE et l'UNEDIC (guichet unique) ;
- la segmentation des publics afin de déterminer des processus d'activation efficaces et un retour vers l'emploi le plus rapide possible ;
- la relation des conseillers des SPE avec les entreprises : tous les SPE pratiquent la sélection et gèrent un portefeuille d'entreprises ;
- la relation partenariale du SPE avec les opérateurs tiers : selon les pays, les opérateurs privés sont plus ou moins autonomes en matière de prise en charge des publics ou au contraire, sont dépendants de prescriptions du SPE.

Les thèmes d'intérêt retenus par le FOREM sont :

- la nécessité que le SPE prescrive davantage qu'il n'offre des services ;
- la redéfinition de son approche entreprise ;
- la mise au point d'un outil automatisé de profilage ;
- la prise en charge immédiate des demandeurs d'emploi dès leur inscription ;
- l'individualisation des parcours et le suivi intensif apporté par le conseiller ;
- la question de la relation partenariale.

Dès lors, sur base de ce qui précède, le FOREM a décidé d'approfondir certains thèmes afin de s'ouvrir, éventuellement, de nouvelles perspectives stratégiques et opérationnelles.

En ce qui me concerne, j'ai pris connaissance de l'étude de *benchmarking* avec beaucoup d'intérêt mais ai également souhaité que certains aspects fassent l'objet de précisions, notamment pour ce qui relève de l'intégration des fonctions et de la segmentation.

Quant au Comité de gestion, l'étude a été portée à sa connaissance et un débat sur son contenu est inscrit à l'ordre du jour du 27 novembre.

M. René Thissen (cdH). – Je vous remercie pour votre précision et la qualité de votre réponse. Apparemment, nous aurons cette étude exhaustive. Je l'examinerai alors et reviendrai auprès de vous au besoin.

Je remarque l'intérêt porté aux nouveaux thèmes et votre demande d'y apporter des thèmes supplémentaires, ce qui prouve votre intérêt en la matière.

M. le Président. – Ceci met fin à nos travaux. La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 48 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, MR
Mme Véronique Bidoul, MR
M. Philippe Bracaval, MR
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Carlo Di Antonio, cdH
M. Philippe Fontaine, Président
Mme Isabelle Lissens, MR
M. Jean-Charles Luperto, Président
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Florine Pary-Mille, Présidente
M. Charles Petitjean, FN
M. Daniel Senesael, PS
Mme Isabelle Simonis, PS
M. René Thissen, Président
Mme Eliane Tillieux, PS
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACP	Accord de partenariat et de coopération
ANPE	Agence nationale pour l'Emploi (France)
APE	Aide pour l'emploi
Arcelor	Arbed — Aceralia — Usinor
asbl	Association sans but lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
CEFO	Carrefour emploi Formation
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CMI	Cockerill Mechanical Industry
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
CWEHF	Conseil wallon pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes
CWESMa	Conseil wallon de l'Économie sociale marchande
DE	Demandeur d'emploi
DEDP	Demandeur d'emploi difficile à placer
DGEE	Direction générale de l'Économie et de l'Emploi
DIISP	Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle
DIMONA	Déclaration Immédiate — Onmiddellijke Aangifte
EFT	Entreprise de formation par le travail
ETA	Entreprise de Travail adapté
Ets	Emerging Technologies
FGTB	Fédération générale des travailleurs de Belgique
FN	Fabrique nationale (Herstal)
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
IPW	Institut du Patrimoine wallon
MCAE	Maison communale d'Accueil de l'Enfance
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
MIRE	Mission interministérielle recherche-expérimentation
MIREC	Mission régionale de l'Emploi de Charleroi
MIREL	Mission régionale sur l'Emploi de Liège
MR-MRS	Maison de Repos — Maison de Repos et de Soins
MRW	Ministère de la Région wallonne
OISP	Organisme d'Insertion socio-professionnelle
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONE	Office national de l'Enfance
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SIRS	Service d'Information et de Recherche sociale
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWECSOM	Société wallonne d'Économie sociale marchande
SPE	Service public de l'Emploi

TPE Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
USA États-Unis d'Amérique